



Commune de  
Val-de-Travers

## Commentaires détaillés au budget 2017

**1. Commentaires triés selon la classification fonctionnelle**..... page 3

**2. Commentaires triés par service** .....page 23

- 1      Dicastère de l'administration, de la santé et de la sécurité publique DASSP
  - 11     Chancellerie
  - 12     Ressources humaines RH
  - 14     Sécurité de proximité et prévention incendie SPPI
  - 15     Service de défense incendie et de secours SDIS
  - 16     Organisation régionale de protection civile OPC
  - 17     Service des ambulances
  
- 2      Dicastère de la jeunesse et de l'enseignement DJE
  - 21     Direction du dicastère de la jeunesse et de l'enseignement
  - 22     Ecole Jean-Jacques Rousseau
  
- 3      Dicastère du territoire, des sports et de la culture DTSC
  - 31     Développement territorial
  - 32     Culture, loisirs et sports
  - 33     Centre sportif régional
  
- 4      Dicastère des infrastructures DI
  - 41     Travaux publics (voirie)
  - 42     Déchets
  - 43     Service des eaux
  - 44     Bâtiments
  
- 5      Dicastère de l'économie, des finances et de la cohésion sociale DEFCOS
  - 51     Direction de l'économie, des finances et de la cohésion sociale
  - 52     Service des forêts
  - 53     Guichet social régional GSR
  - 54     EcoVal

**Colonne F : n° de page du budget selon la fonctionnelle**

**Colonne S : n° de page du budget classé par service**



N° entité	Entité de gestion	N° cpte	Libellé compte	Commentaires	S	F
11 0110	Législatif (Chancellerie)	31010.00	Matériel d'exploitation, fourniture	Diminution par rapport à 2016, année des élections communales.	1	1
51 0110	Législatif (DEFCOS)	31320.00	Honoraires de conseillers externes	Honoraires pour la révision des comptes annuels.	32	1
11 0110	Législatif (Chancellerie)	31990.00	Autres charges d'exploitation	Repas et verrées suivant les séances du Législatif et des commissions.	1	1
11 0110	Législatif (Chancellerie)	36360.00	Subventions aux organisations privées à but non lucratif	Selon arrêté du Conseil général du 24 mars 2014.	1	1
12 0120	Exécutif (RH)	30000.02	Honoraires du Conseil communal	Rectification du droit aux allocations complémentaires familiales.	3	1
11 0120	Exécutif (Chancellerie)	31051.00	Frais de réception	Réceptions et manifestations organisées par le Conseil communal (Nouveaux citoyens atteignant leur majorité et ayant obtenu la nationalité suisse, Nouveaux arrivants, Noces d'or, jubilaires, réception d'Autorités cantonales ou d'autres communes, accueil d'organisations cantonales ou fédérales).	1	1
51 0210	Administration des finances et des contributions (DEFCOS)	31300.02	Frais bancaires	Ces charges ont été budgétées dans le chapitre 9620 en 2016. Le chapitre 0210 est plus approprié.	32	1
51 0210	Administration des finances et des contributions (DEFCOS)	31331.00	Frais de participation au Bordereau Unique	Le canton nous facture une contribution pour les frais de perception de l'impôt communal. Il s'agit d'un montant de Fr. 18.80 par contribuable personne physique et de Fr. 18.- pour les personnes morales.	32	1
51 0210	Administration des finances et des contributions (DEFCOS)	42100.00	Emoluments administratifs	Frais de rappel.	32	2
51 0210	Administration des finances et des contributions (DEFCOS)	42600.01	Remboursement de frais de poursuites	La grande partie de ces remboursements nous est transférée par le service du contentieux de l'Etat.	32	2
12 0220	Services généraux (RH)	30520.00	Cotisations patronales aux caisses de pension	Le départ d'un collaborateur en retraite a été repourvu avec un échelon salarial inférieur, ce qui a engendré une diminution de la cotisation LPP, de plus, plusieurs rappels LPP ont été facturés sur 2016, ce qui ne sera pas le cas pour le budget 2017.	3	2
12 0220	Services généraux (RH)	30550.00	Cotisations patronales aux assurances d'indemnités journalières en cas de maladie	Notre assurance perte de gain maladie arrivera à son échéance au 31.12.2016, l'analyse de notre sinistralité prévoit une augmentation considérable de cette prime, ceci sur l'ensemble des services communaux.	3	2
12 0220	Services généraux (RH)	30591.00	Fonds de formation professionnelle	La cotisation du compte FFPP 12300/30591.00 est désormais répartie dans les différents services.	3	2

## Commentaires trié selon la classification fonctionnelle

N° entité	Entité de gestion	N° cpte	Libellé compte	Commentaires	S	F
12 0220	Services généraux (RH)	30592.00	Cotisations au fonds LAE	La cotisation du compte LAE 12300/30592.00 est désormais répartie dans les différents services.	3	2
12 0220	Services généraux (RH)	30990.00	Autres charges de personnel	Fr. 5'000.- seront octroyés à la Commission du personnel pour l'organisation d'une activité visant à renforcer la cohésion.	3	2
11 0220	Services généraux (Chancellerie)	31020.00	Imprimés, publications	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Courrier du Val-de-Travers (Page 2 bimensuelle et autres) : fr. 65'000.-</li> <li>- Feuilles officielle (publications légales : délai référendaire, élections, proclamation des viennent-ensuite, initiative, etc) : fr. 3'000.-</li> <li>- Recherches de personnel : fr. 10'000.-</li> <li>- Arrêtés de circulation routière (Feuille officielle) : fr. 7'000.-</li> <li>- Annonces diverses : fr. 5'000.-</li> <li>- Kit nouveaux arrivants : fr. 6'150.-</li> <li>- Brochure communale : fr. 13'000.-</li> <li>- Cartes de vœux : fr. 2'000.-</li> <li>- GSR (cartes de visites, de RDV et d'accompagnement) : fr. 2'600.-</li> <li>- DEFCOS (budget, comptes et factures) : fr. 6'000.-</li> <li>- Cartes de visites pour l'ensemble des services : fr. 2'800.-</li> <li>- Mémento des déchets : fr. 3'500.-</li> <li>- Impression des factures taxe déchets et au poids : fr. 3'000.-</li> </ul>	1	2
11 0220	Services généraux (Chancellerie)	31100.00	Meubles et machines de bureau	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 écran de projection mobile : fr. 5'000.-</li> <li>- 1 PC portable (service des ambulances) : fr. 2'300.-</li> <li>- Matériel de rangement DTSC : fr. 1'955.-</li> </ul>	1	2
11 0220	Services généraux (Chancellerie)	31300.05	Cotisations	Le montant budgetisé comprend les cotisations suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Association des communes neuchâtelaises : fr. 11'000.-</li> <li>- Association des communes suisses : fr. 3'000.-</li> </ul>	1	2
11 0220	Services généraux (Chancellerie)	31332.00	Contrat de prestation informatique	120 postes vont migrer de Windows 7 à Windows 10. Comme pour les autres communes, l'acquisition de la licence pour MS Office Pro Plus se monte à Fr. 385.- par appareil, auxquels s'ajoutent Fr. 65 de travail pour l'installation et la mise à jour des logiciels. Selon la convention qui nous lie au CEG, les investissements liés au poste de travail (matériel et logiciel) ne font pas partie de la maintenance ordinaire.	1	2
51 0220	Services généraux, autres (DEFCOS)	31340.00	Primes d'assurances	Ce compte enregistre les primes pour assurances de choses qui ne sont pas affectées directement à un chapitre particulier.	32	2
11 0220	Services généraux (Chancellerie)	31500.00	Entretien de meubles, et machines de bureau	Remplacement de 8 postes de travail, 3 imprimantes, 1 coffre fort, 1 machine à affranchir et quelques téléphones portables.	1	2

## Commentaires trié selon la classification fonctionnelle

N° entité	Entité de gestion	N° cpte	Libellé compte	Commentaires	S	F
11 0220	Services généraux (Chancellerie)	31620.00	Mensualités de leasing opérationnel	Adaptation selon les comptes 2015 en y ajoutant les multifonctions des écoles et du CSR.	1	2
12 0290	Immeubles administratifs (RH)	30100.00	Salaires du personnel administratif et d'exploitation	Suppression du budget alloué pour la conciergerie de la patinoire.	4	2
51 0290	Immeubles administratifs, autres (DEFCOS)	33004.00	Amortissements planifiés, terrains bâtis PA du compte général	Ce compte enregistre l'amortissement des immeubles administratifs et de ceux à usage multiple. Au budget 2016, l'amortissement de la Maison de l'Absinthe était prévu au chapitre 3110.	32	3
51 0290	Immeubles administratifs, autres (DEFCOS)	48950.00	Prélèvement à la réserve liée au retraitement	Ce prélèvement, qui se retrouve dans tous les chapitres dotés d'immeubles, compense la hausse des amortissements consécutive à la réévaluation 2016 des immeubles du patrimoine administratif.	32	3
14 1110	Sécurité de proximité (SPPI)	30920.00	Soldes	Transfert des soldes des auxiliaires de circulation au chapitre relatif à la circulation routière (1120 30920).	9	4
14 1110	Sécurité de proximité (SPPI)	31120.00	Vêtements, linge, rideaux	Le stock habits sera complété et renouvelé.	9	4
14 1110	Sécurité de proximité (SPPI)	36110.00	Dédommagements aux cantons et concordats	Dès 2017, la participation au financement de la PONE se traduira par la diminution d'un point d'impôt et non en coût par habitant.	9	4
14 1110	Sécurité de proximité (SPPI)	41200.00	Revenus de concessions	Taxe d'utilisation du domaine public lors des foires de Couvet et Travers, du marché de Fleurier ainsi que par les terrasses d'établissements publics. Ce montant était inscrit à la rubrique 44720 en 2016.	9	4
14 1110	Sécurité de proximité (SPPI)	44720.00	Paiement pour utilisation des biens fonds PA	Facturation aux participants de l'Abbaye de Fleurier.	9	4
14 1110	Sécurité de proximité (SPPI)	46110.00	Dédommagement des cantons et concordats	Financement des notifications des commandements de payer et des retraits de plaques. Adaptation selon les résultats intermédiaires de 2016.	9	4
14 1120	Sécurité routière (SPPI)	30920.00	Soldes	Soldes des auxiliaires de circulation qui étaient inscrites au SDIS en 2016.	9	5
14 1120	Sécurité routière (SPPI)	31010.00	Matériel d'exploitation, fourniture	Renouvellement d'une partie de la signalisation mobile.	9	5
14 1120	Sécurité routière (SPPI)	31120.00	Vêtements, linge, rideaux	Renouvellement d'une partie des uniformes des auxiliaires circulation.	9	5
14 1120	Sécurité routière (SPPI)	31990.00	Autres charges d'exploitation	La subsistance des auxiliaires de circulation lors des interventions n'a pas été budgétée en 2016.	9	5
14 1120	Sécurité routière (SPPI)	49100.00	Imputation interne pour prestation de service	Facturation des prestations effectuées par les auxiliaires de circulation lors des manifestations.	10	5
11 1400	Questions juridiques (Chancellerie)	36120.00	Dédommagements aux communes et aux syndicats intercommunaux	Emoluments versés aux contrôles des habitants d'autres communes. Ce montant est entièrement compensé par la rubrique 11 1400 42100 00.	2	5

## Commentaires trié selon la classification fonctionnelle

N° entité	Entité de gestion	N° cpte	Libellé compte	Commentaires	S	F
51 1400	Questions juridiques (DEFCOS)	44720.00	Paiements pour utilisation des biens-fonds PA	Dédommagement pour affichage.	32	5
14 1500	Prévention incendie (SPPI)	30920.00	Soldes	La formation biennale de l'ECAP aura lieu en 2017. D'autre part, mise en place d'un système de soldes pour indemniser les inspecteurs de milice de la prévention incendie sur une tablette identique au personnel du SDIS.	10	5
15 1500	Prévention incendie (SDIS)	36120.00	Dédommagement aux communes et syndicats	Transfert d'une partie du montant du 36120 du SDIS relatif à notre participation au financement des missions de secours (désincarcération, chimique, hydrocarbure, GRIMP).	10	6
12 1500	Prévention incendie (RH)	39100.00	Imputations internes pour prestations de services	Transfert de 0,45 EPT de travail de secrétariat à la sécurité de proximité.	4	6
15 1506	Service de défense incendie (SDIS)	30920.00	Soldes	Harmonisation des soldes au niveau cantonal selon recommandations de l'ECAP.	11	6
15 1506	Service de défense incendie (SDIS)	31010.00	Matériel d'exploitation, fournitures	Budget diminué car ouverture du cpte 31010.02 carburant.	11	6
15 1506	Service de défense incendie (SDIS)	31010.02	Carburant	Montant comptabilisé au 31010.00 au budget 2016.	11	6
15 1506	Service de défense incendie (SDIS)	31110.00	Machines, appareils, véhicules et outils	Renouvellement des équipements personnels (en particulier des casques en 2017).	11	6
15 1506	Service de défense incendie (SDIS)	31200.04	Déchets	Elimination de déchets en prévision de la fermeture d'un hangar.	11	6
15 1506	Service de défense incendie (SDIS)	31320.00	Honoraires de conseillers externes	Participation à une étude cantonale sur l'organisation de la défense incendie.	11	6
15 1506	Service de défense incendie (SDIS)	31380.00	Cours, examens et conseils	Le budget 2016 était sous-évalué, il avait nécessité un crédit complémentaire de CHF 15'000.-. D'autre part, l'objectif est d'augmenter le nombre de formation afin d'assurer progressivement la relève des cadres.	11	6
15 1506	Service de défense incendie (SDIS)	31510.00	Entretien de machines, appareils et outils	Le parc véhicule est vieillissant et, dans l'attente de son renouvellement, impliquera une augmentation des dépenses d'entretien.	11	6
15 1506	Service de défense incendie (SDIS)	31610.00	Loyers, frais d'utilisation des immobilisations	Une partie du parc véhicule sera remplacé en 2017 selon un plan de renouvellement validé par l'ECAP. L'acquisition sera effectuée par l'ECAP qui nous refacture une location. Sont concernés : le tonne-pompe (Fr. 23'000.-), un véhicule de transport d'hommes (Fr. 4'000.-) et 2 véhicules tracteurs (Fr.8'000.-).	11	6
51 1506	Service du feu, organisation régionale (DEFCOS)	33004.00	Amortissements planifiés, terrains bâtis PA	L'amortissement de l'agrandissement de la caserne des ambulances débutera en 2017.	33	6

Commentaires trié selon la classification fonctionnelle

N° entité	Entité de gestion	N° cpte	Libellé compte	Commentaires	S	F
15 1506	Service de défense incendie (SDIS)	36120.00	Dédommagements aux communes et syndicats	Transfert de Fr. 132'000.- de missions de secours au chapitre de la prévention incendie (1500). Le solde représente notre participation aux missions de renforts des SIS.	11	6
15 1506	Service de défense incendie (SDIS)	42400.00	Taxes d'utilisation et taxes pour prestations de service	Taxes d'utilisation et taxes pour prestations de service : facturation des interventions selon le nouvel arrêté du Conseil d'Etat.	11	6
51 1506	Service du feu, organisation régionale (DEFCOS)	46120.00	Dédommagements des communes et des syndicats intercommunaux	La répartition du SDIS entre les communes est calculée pour moitié sur l'effectif de la population, et pour moitié sur la valeur d'assurance des immeubles.	33	6
15 1506	Service de défense incendie (SDIS)	46340.00	Subventions des entreprises publiques	Selon la nouvelle loi sur la défense incendie, notre SDIS sera subventionné de la manière suivante : - Soldes et formation: Fr. 37'500.-. - Equipements personnels : Fr. 35'000.-. - Forfait pour le matériel : Fr. 30'000.-. - Remboursement missions de secours : Fr. 1'200.-	11	6
15 1507	Jeunes sapeurs-pompiers (SDIS)	31120.00	Acquisition de vêtement, linge, rideaux	Nouveau chapitre dont les frais étaient auparavant pris en charge par le SDIS.	11	7
51 1610	Défense militaire (DEFCOS)	33004.00	Amortissements planifiés, terrains bâtis PA	L'amortissement du stand de tir de Noiraigue et les diverses cibleries étaient auparavant compris dans le chapitre 0290.	33	7
44 1620	Protection civile (Gérance)	31440.00	Entretien des bâtiments immeubles	Renouvellement de l'équipement de détection incendie de l'abri PC de Couvet.	28	7
16 1620	Protection civile (OPC)	36110.00	Dédommagements aux cantons et aux concordats	Participation au fonds cantonal PCi. Notre participation au financement du centre opératoire protégé (COP) cessera en 2016.	11	7
16 1626	Organisations régionales de protection civile (OPC)	31110.00	Machines, appareils, véhicules et outils	Diminution du nombre d'intervention planifiée au profit de la collectivité par rapport à 2016.	11	8
16 1626	Organisations régionales de protection civile (OPC)	31510.00	Entretien de machines, appareils et outils	Diminution du nombre d'intervention planifiée au profit de la collectivité par rapport à 2016.	12	8
16 1626	Organisation régionale de protection civile (OPC)	42600.00	Remboursement de tiers	Diminution du nombre d'intervention planifiée au profit de la collectivité par rapport à 2016.	12	8
22 2111	Degré élémentaire (cycle 1) (Ecoles)	30200.00	Salaires des enseignants	Les charges augmentent sensiblement au cycle 1 (+288'000 frs) en raison d'un nombre de périodes d'appui plus important qu'en 2016. A l'inverse, les charges de personnel diminuent au cycle 2 (-151'000 frs) et au cycle 3 (-114'500 frs).	15	9
22 2111	Degré élémentaire (cycle 1)(Ecoles)	30209.00	Remboursement de salaires des enseignants	Diminution des allègements pour une enseignante du cycle 1 qui n'effectue plus de coaching d'étudiants de la haute école pédagogique.	15	9

## Commentaires trié selon la classification fonctionnelle

N° entité	Entité de gestion	N° cpte	Libellé compte	Commentaires	S	F
22 2111	Degré élémentaire (cycle 1)(Ecoles)	30500.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC et frais adm.	Evolution en relation avec les salaires d'enseignants répartis par cycle.	15	9
22 2111	Degré élémentaire (cycle 1)(Ecoles)	30520.00	Cotisations patronales aux caisses de pension propres	Idem	15	9
22 2111	Degré élémentaire (cycle 1)(Ecoles)	30530.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	Pas budgété séparément des autres cotisations sociales en 2016 dans le cadre du changement MCH1 et MCH2.	15	9
22 2111	Degré élémentaire (cycle 1)(Ecoles)	30591.00	Fonds de formation professionnelle	Pas budgété séparément des autres cotisations sociales en 2016 dans le cadre du changement MCH1 et MCH2.	15	9
22 2111	Degré élémentaire (cycle 1)(Ecoles)	30592.00	Cotisation au fond LAE	Pas budgété séparément des autres cotisations sociales en 2016 dans le cadre du changement MCH1 et MCH2.	15	9
22 2111	Degré élémentaire (cycle 1)(Ecoles)	31040.00	Matériel didactique	Répartition différente entre les cycles. Le total des 3 cycles reste le même qu'au budget 2016, soit 140'000.-	15	9
22 2111	Degré élémentaire (cycle 1)(Ecoles)	31700.00	Frais de déplacements et autres frais	Les frais de déplacements des remplaçants sont imputés à ce compte.	15	9
22 2111	Degré élémentaire (cycle 1)(Ecoles)	36110.00	Dédommagements aux cantons et aux concordats	La gestion des dossiers RH enseignants n'est effectuée par le service de l'enseignement obligatoire mais par le secrétariat du cercle scolaire.	15	9
22 2111	Degré élémentaire (cycle 1)(Ecoles)	36120.00	Dédommagements aux communes et aux concordats	Frais d'écolage pour élèves scolarisés dans d'autres centres.	15	9
22 2111	Degré élémentaire (cycle 1)(Ecoles)	42300.00	Ecolages	Frais d'écolage pour élèves d'autres communes/cantons scolarisés dans notre cercle scolaire.	15	9
51 2111	Cycle 1 (DEFCOS)	46120.00	Dédommagements des communes et des syndicats intercommunaux	Le Cercle scolaire du Val-de-Travers est réparti au prix coûtant de l'élève entre les trois communes du district.	33	9
22 2111	Degré élémentaire (cycle 1)(Ecoles)	46310.00	Subventions des cantons et des concordats	En relation avec les salaires des enseignants et les cotisations sociales du cycle 1	15	9
22 2120	Degré primaire (cycle 2)(Ecoles)	30200.00	Salaires des enseignants	Les charges augmentent sensiblement au cycle 1 (+288'000 frs) en raison d'un nombre d'heures de soutien plus important qu'en 2016. A l'inverse, les charges de personnel diminuent au cycle 2 (-151'000 frs) et au cycle 3 (-114'500 frs).	15	9
22 2120	Degré primaire (cycle 2)(Ecoles)	30200.02	Traitements des remplacements subventionnés	Budget 2017 adapté au dépassement du compte en 2016 en raison de la participation d'enseignants à plusieurs cours dispensés par la haute école pédagogiques pour des nouvelles méthodes d'enseignement.	15	9
22 2120	Degré primaire (cycle 2)(Ecoles)	30200.03	Traitements des remplacements non-subventionnés	Remplacements occasionnés par la participation d'enseignants du cycle 2 aux camps, joutes et courses d'écoles, compensés par une diminution des participations d'enseignants du cycle 3 (22 2130).	15	9

Commentaires trié selon la classification fonctionnelle

N° entité	Entité de gestion	N° cpte	Libellé compte	Commentaires	S	F
22 2120	Degré primaire (cycle 2)(Ecoles)	30209.00	Remboursement de salaires des enseignants	Diminution des allègements pour une enseignante du cycle 1 qui n'effectue plus de coaching d'étudiants de la haute école pédagogique.	15	9
22 2120	Degré primaire (cycle 2)(Ecoles)	30500.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC et frais adm.	Evolution en relation avec les salaires d'enseignants répartis par cycle.	15	9
22 2120	Degré primaire (cycle 2)(Ecoles)	30530.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	Pas budgété séparément des autres cotisations sociales en 2016 dans le cadre du changement MCH1 et MCH2.	15	9
22 2120	Degré primaire (cycle 2)(Ecoles)	30591.00	Fonds de formation professionnelle	Pas budgété séparément des autres cotisations sociales en 2016 dans le cadre du changement MCH1 et MCH2.	15	9
22 2120	Degré primaire (cycle 2)(Ecoles)	30592.00	Cotisation au fond LAE	Pas budgété séparément des autres cotisations sociales en 2016 dans le cadre du changement MCH1 et MCH2.	15	9
22 2120	Degré primaire (cycle 2)(Ecoles)	31040.00	Matériel didactique	Répartition différente entre les cycles. Le total des 3 cycles reste le même qu'au budget 2016, soit 140'000.-	16	9
22 2120	Degré primaire (cycle 2)(Ecoles)	36110.00	Dédommagements aux cantons et aux concordats	La gestion des dossiers RH enseignants n'est effectuée par le service de l'enseignement obligatoire mais par le secrétariat du cercle scolaire.	16	10
22 2120	Degré primaire (cycle 2)(Ecoles)	36120.00	Dédommagements aux communes et aux concordats	Frais d'écolage pour élèves scolarisés dans d'autres centres.	16	10
22 2120	Degré primaire (cycle 2)(Ecoles)	42300.00	Ecolages	Aucun frais d'écolage pour élèves d'autres communes/cantons scolarisés dans notre cercle scolaire pour le cycle 2.	16	10
22 2120	Degré primaire (cycle 2)(Ecoles)	42600.00	Remboursement de tiers	Remboursements divers (OISO, allègements, absences, matériel).	16	10
51 2120	Cycle 2 (DEFCOS)	46120.00	Dédommagements des communes et des syndicats intercommunaux	Le Cercle scolaire du Val-de-Travers est réparti au prix coûtant de l'élève entre les trois communes du district.	33	10
22 2120	Degré primaire (cycle 2)(Ecoles)	46310.00	Subventions des cantons et des concordats	En relation avec les salaires des enseignants et les cotisations sociales du cycle 2.	16	10
22 2130	Degré secondaire (cycle 3)(Ecoles)	30200.00	Salaires des enseignants	Les charges augmentent sensiblement au cycle 1 (+288'000 frs) en raison d'un nombre d'heures de soutien plus important qu'en 2016. A l'inverse, les charges de personnel diminuent au cycle 2 (-151'000 frs) et au cycle 3 (-114'500 frs).	16	10
22 2130	Degré secondaire (cycle 3)(Ecoles)	30200.02	Traitements des remplacements subventionnés	Budget 2017 adapté au dépassement du compte en 2016 en raison de la participation d'enseignants à plusieurs cours dispensés par la haute école pédagogiques pour des nouvelles méthodes d'enseignement.	16	10
22 2130	Degré secondaire (cycle 3)(Ecoles)	30200.03	Traitements des remplacements non-subventionnés	Diminution des remplacements occasionnés par la participation d'enseignants du cycle 3 aux camps, joutes et courses d'écoles.	16	10

## Commentaires trié selon la classification fonctionnelle

N° entité	Entité de gestion	N° cpte	Libellé compte	Commentaires	S	F
22 2130	Degré secondaire (cycle 3)(Ecoles)	30209.00	Remboursement de salaires des enseignants	Diminution des allègements pour une enseignante du cycle 1 qui n'effectue plus de coaching d'étudiants de la haute école pédagogique.	16	10
22 2130	Degré secondaire (cycle 3)(Ecoles)	30500.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC et frais adm.	Evolution en relation avec les salaires d'enseignants répartis par cycle.	16	10
22 2130	Degré secondaire (cycle 3)(Ecoles)	30530.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	Pas budgété séparément des autres cotisations sociales en 2016 dans le cadre du changement MCH1 et MCH2.	16	10
22 2130	Degré secondaire (cycle 3)(Ecoles)	30591.00	Fonds de formation professionnelle	Pas budgété séparément des autres cotisations sociales en 2016 dans le cadre du changement MCH1 et MCH2.	16	10
22 2130	Degré secondaire (cycle 3)(Ecoles)	30592.00	Cotisation au fond LAE	Pas budgété séparément des autres cotisations sociales en 2016 dans le cadre du changement MCH1 et MCH2.	16	10
22 2130	Degré secondaire (cycle 3)(Ecoles)	31030.00	Littérature spécialisée, magazines	Abonnements aux journaux L'Express et le Temps	16	10
22 2130	Degré secondaire (cycle 3)(Ecoles)	31040.00	Matériel didactique	Répartition différente entre les cycles. Le total des 3 cycles reste le même qu'au budget 2016, soit 140'000.-	16	10
22 2130	Degré secondaire (cycle 3)(Ecoles)	31300.00	Prestations de service de tiers	Activités pédagogiques diverses. Le total des trois cycles restent le même que les années précédentes, soit 12'000.-	16	10
22 2130	Degré secondaire (cycle 3)(Ecoles)	31710.00	Excursions, voyages scolaires et camps	Ce poste concernait les échanges scolaires et a été intégré dans l'entité 22 2192 Ecole obligatoires, autres (Ecoles).	16	10
22 2130	Degré secondaire (cycle 3)(Ecoles)	36110.00	Dédommagements aux cantons et aux concordats	La gestion des dossiers RH enseignants n'est effectuée par le service de l'enseignement obligatoire mais par le secrétariat du cercle scolaire.	16	10
22 2130	Degré secondaire (cycle 3)(Ecoles)	36120.00	Dédommagements aux communes et aux concordats	Frais d'écolage pour élèves scolarisés dans d'autres centres, par exemple dans la filière Sports-Arts Etudes.	16	10
22 2130	Degré secondaire (cycle 3)(Ecoles)	42300.00	Ecolages	Frais d'écolage pour élèves d'autres communes/cantons scolarisés dans notre cercle scolaire pour le cycle 2.	16	10
22 2130	Degré secondaire (cycle 3)(Ecoles)	42600.00	Remboursement de tiers	Remboursements divers (OISO, allègements, absences, matériel), recette du spectacle des 11 <sup>èmes</sup> , participation des parents EFA.	16	10
51 2130	Cycle 3 (DEFCOS)	46120.00	Dédommagements des communes et des syndicats intercommunaux	Le Cercle scolaire du Val-de-Travers est réparti au prix coûtant de l'élève entre les trois communes du district. La commune de la Brévine est également partenaire pour le cycle 3.	33	10
22 2130	Degré secondaire (cycle 3)(Ecoles)	46310.00	Subventions des cantons et des concordats	En relation avec les salaires des enseignants et les cotisations sociales du cycle 3.	16	10
21 2170	Ecole obligatoire, autres (DJE)	31010.00	Matériel d'exploitation, fournitures	Diminution des acquisitions de matériel pour les salles de gym.	13	11

## Commentaires trié selon la classification fonctionnelle

N° entité	Entité de gestion	N° cpte	Libellé compte	Commentaires	S	F
44 2170	Bâtiments scolaires (Gérance)	31010.00	Matériel d'exploitation, fournitures	Correspond aux produits de nettoyage et d'entretien livrés directement au Collège JJR.	28	11
44 2170	Bâtiments scolaires (Gérance)	31440.00	Entretien des bâtiments immeubles	Il est prévu de procéder à la réfection des peintures du couloir du 1 <sup>er</sup> étage au Collège de Longereuse .	28	11
21 2170	Ecole obligatoire, autres (DJE)	31510.00	Entretien de machines, appareils et outils	Année de « grand » entretien des installations des salles de gym.	13	11
51 2170	Bâtiments scolaires (DEFCOS)	33004.00	Amortissements planifiés, terrains bâtis PA du compte général	Toutes les écoles et salles de gymnastiques sont portées par le chapitre 2170. Suite à la réévaluation, les modalités de l'amortissement des travaux de réfection ont été modifiées. L'impact en est notamment marquant sur le collège de Longereuse et celui de la rue du Temple.	34	11
51 2170	Bâtiments scolaires (DEFCOS)	39400.00	Imputations internes pour intérêts et charges financières théoriques	L'imputation d'intérêts est calculée à partir du taux moyen de la dette communale.	34	11
21 2180	Accueil de jour (DJE)	36120.00	Dédommagements aux communes et aux syndicats intercommunaux	Voir compte 36320. Autre affectation comptable due à la mise en place de MCH2.	13	11
21 2180	Accueil de jour (DJE)	36320.00	Subvention aux communes et aux syndicats intercommunaux	Part communale à l'accueil parascolaire basée sur comptes 2016. Estimation de 12 mois à 29'500.-.	13	11
21 2180	Accueil de jour (DJE)	36350.00	Subvention aux entreprises privées	Part communale à l'accueil parascolaire basée sur comptes 2016 pour l'accueil familial de jour et des petites institutions privées. Estimation de 12 mois à 13'000.-.	13	11
12 2190	Direction et administration des écoles (RH)	30100.00	Salaires du personnel administratif et d'exploitation	Transfert du budget alloué pour stagiaire dans le compte 120220 et diminution liée à la budgétisation d'un paiement d'une prime de fidélité en 2016.	5	11
22 2190	Direction et administration des écoles (Ecoles)	31020.00	Imprimés et publications	Publication du cahier « Au cœur de l'école » dans le courrier et édition annuelle du Flyer d'information concernant le cercle scolaire.	17	11
22 2190	Direction et administration des écoles (Ecoles)	31051.00	Frais de réception	Nouvelle ligne budgétaire permettant d'isolé les frais de l'Agape des enseignants, la cérémonie de fin de scolarité obligatoire et d'autres frais similaires compensés par une réduction du compte 3199000 Autres charges d'exploitation du même montant.	17	11
22 2190	Direction et administration des écoles (Ecoles)	31300.03	Télécommunication	Maintien de lignes téléphoniques fixes pour palier au mauvais fonctionnement des téléphones analogiques sans fil reliés au réseau « Voice IP » communal.	17	11
22 2190	Direction et administration des écoles (Ecoles)	31990.00	Autres charges d'exploitation	Diminution compensée par la création de la ligne budgétaire 3105100 Frais de réception.	17	12

Commentaires trié selon la classification fonctionnelle

N° entité	Entité de gestion	N° cpte	Libellé compte	Commentaires	S	F
12 2192	Ecole obligatoire (RH)	30100.00	Salaires du personnel administratif et d'exploitation	Rectification du droit aux allocations complémentaires familiales et création de poste pour USESS qui passera de 1.10 EPT à 1.30 EPT. Cette augmentation est liée au nombre d'enfants à suivre et de la complexité des dossiers à gérer.	5	12
22 2192	Direction et administration des écoles (Ecoles)	46300.00	Subvention de la Confédération	Diminution de la participation J+S pour les camps.	17	12
22 2200	Ecoles spéciales (Ecoles)	36140.00	Dédommagements aux entreprises publiques	Diminution du poste d'enseignement spécialisé dû à un transitoire non dissout et reporté depuis 2015.	17	12
12 2300	Formation professionnelle initiale (RH)	30591.00	Fonds de formation professionnelle	Voir commentaire du compte 30591.00/120220.	5	12
51 2300	Formation professionnelle initiale (DEFCOS)	36371.00	Bourses d'études	Les bourses d'études sont incluses dans la facture sociale, partagée entre l'Etat (60%) et les communes (40%), au prorata du nombre d'habitants.	34	12
51 3110	Musées et arts plastiques (DEFCOS)	33004.00	Amortissements planifiés, terrains bâtis PA du compte général	L'amortissement de la Maison de l'Absinthe a été porté au chapitre 0290 car le chapitre 3110 ne fait pas l'objet d'une recherche des coûts totaux.	34	13
32 3110	Musées et arts plastiques (CLS)	36360.00	Subventions aux organisations privées à but non lucratif	Augmentation de la participation communale auprès du MRVT pour son rôle en matière de conservation du patrimoine bâti du Val-de-Travers.	20	13
21 3210	Bibliothèques (DJE)	31300.03	Télécommunications	Nouvelle ligne budgétaire auparavant incluse dans les autres charges d'exploitation. (Téléphone et Internet)	14	13
21 3210	Bibliothèques (DJE)	36360.00	Subventions aux organisations privées à but non lucratif	Bibliobus : CHF 9.50 par habitants pour toute la Commune. Auparavant, les habitants de Fleurier n'étaient pas comptés.	14	13
12 3410	CSR (RH)	30100.00	Salaires du personnel administratif et d'exploitation	Transfert de 0.20 EPT du compte 120220 et intégration de la masse salariale du personnel de la cafétéria.	6	14
12 3410	CSR (RH)	30520.00	Cotisations patronales aux caisses de pension	Plusieurs rappels LPP ont été facturés sur le budget 2016, ce qui ne sera pas le cas pour le budget 2017.	6	14
33 3410	CSR (CSR)	30900.00	Formation et perfectionnement du personnel	Garde-bains (3'900.-) – Conciergerie (2'000.-) – Réception (2'000.-) – Administration & direction (3'000.-).	21	14
33 3410	CSR (CSR)	31010.00	Matériel d'exploitation, fournitures	Rééquilibrage de la ventilation faite en 2015 avec le compte 31510.00.	21	14
33 3410	CSR (CSR)	31010.02	Carburants	Augmentation de l'utilisation du véhicule.	21	14
33 3410	CSR (CSR)	31050.01	Achats repas	Estimation basée sur l'achat de 8'000 repas correspondant aux ventes 2016.	21	14
33 3410	CSR (CSR)	31050.02	Achat nourriture	Estimation basée sur les achats effectués entre février et août.	21	14

## Commentaires trié selon la classification fonctionnelle

N° entité	Entité de gestion	N° cpte	Libellé compte	Commentaires	S	F
33 3410	CSR (CSR)	31110.00	Machines, appareils, véhicules et outils	– Mise aux normes de l'appareil à cartes de crédit Geronimo (5'000.-) – Mise aux normes des micros sans fils (3'500.-) – Nouvelle tondeuse piscine des Combes (2'000.-) – Nouveau poste à souder (5'000.-) – Nouvelle machine de musculation (7'000.-) – Rideaux salle omnisport et hall (25'000.- + 20'000.-) – Nouvelles tables rondes (5'000.-) – Nouvelles protections de sol salle de sport (19'000.-).	21	14
33 3410	CSR (CSR)	31200.00	Eau, énergie, combustibles	Piscine des Combes : gaz (15'000.-) – électricité (5'000.-).	21	14
33 3410	CSR (CSR)	31200.04	Déchets	Service de repas (1'000.-) – Tontes (800.-) – Autres (2'700.-).	21	14
33 3410	CSR (CSR)	31300.00	Prestations de service de tiers	Nettoyages biannuels piscine CSR (19'000.-) – locations de matériels pour événements refacturés aux clients (26'000.-).	21	14
33 3410	CSR (CSR)	31370.00	Impôts et taxes	Plaques véhicules (1'500.-) – cafétéria et service de repas (2'500.-) – taxes de séjour, voir compte 43090.00 (4'000.-).	21	14
33 3410	CSR (CSR)	31400.00	Entretiens terrains + immeubles	Tontes terrain CSR (40'000.-) – matériel d'entretien (5'000.-) – Homologation du stade (5'000.-).	21	14
33 3410	CSR (CSR)	31510.00	Entretien de machines, appareils et outils	Voir commentaires compte 31010.00. Nettoyage canalisations (16'000.-) – réparations gradins (5'000.-) – Piscine des Combes, révision matériel traitement du chlore (8'000.-).	21	14
33 3410	CSR (CSR)	31580.00	Entretien des immobilisations incorporelles	Cafétéria nouveau logiciel de caisse.	21	14
33 3410	CSR (CSR)	31600.00	Loyers et fermages des biens-fonds	Ventilation du décompte ECAP liée à la nouvelle convention (=facturation par l'ECAP pour l'utilisation de leurs objets loués au CSR).	21	14
33 3410	CSR (CSR)	31700.00	Frais de déplacement et autres frais	Déplacements liés aux frais de formation.	21	14
32 3410	CSR (CLS)	36360.00	Subventions aux organisations privées à but non lucratif	Montants intégrés pour les subventions pour location de salles du CSR.	20	14
33 3410	CSR (CSR)	42500.00	Ventes	Estimation du CA de la cafétéria basée entre février et août (100'000.-) – boutiques, bons cadeaux, .smartbox, automate TopSec (20'000.-).	21	15
33 3410	CSR (CSR)	43090.00	Autres revenus d'exploitation	Taxes de séjour (voir compte 31370.00).	22	15
33 3410	CSR (CSR)	43090.01	Petits-déjeuners	3'000 petits-déjeuners (estimation basée entre février et août).	22	15
33 3410	CSR (CSR)	43090.02	Repas	8'000 repas (voir compte 31050.01).	22	15
33 3410	CSR (CSR)	43090.03	Hébergement	4'500 nuitées (estimation basées entre février et août).	22	15

## Commentaires trié selon la classification fonctionnelle

N° entité	Entité de gestion	N° cpte	Libellé compte	Commentaires	S	F
33 3410	CSR (CSR)	44700.00	Loyers et fermages, bien-fonds PA	Locations salles de sports (47'400.-) – autres locaux (8'000.-).	22	15
51 3410	CSR (DEFCOS)	46120.00	Dédommagements des communes et des syndicats intercommunaux	Les communes des Verrières et de La Côte-aux-Fées contribuent forfaitairement aux installations sportives du Val-de-Travers (Centre sportif et piscine des Combes) par une subvention de Fr. 100.- par habitant.	34	15
44 3411	Centre sportif et autres sports (Gérance)	31440.00	Entretien des bâtiments immeubles	Lors de l'élaboration du budget 2016, toutes les installations sportives avaient été regroupées dans le 3410. Or, en cours d'exercice 2016, il a été nécessaire de séparer les activités du CSR et de créer une rubrique 3411 pour les autres installations. Les frais inhérents à l'exploitation de la patinoire ont été supprimés.	29	11
51 3411	Sports autres (DEFCOS)	33004.00	Amortissements planifiés, terrains bâtis PA	Un chapitre 3411 permet de distinguer les dépenses en matière de sport qui ne dépendent pas du Centre sportif.	34	15
32 3411	Sports autres (CLS)	36360.00	Subventions aux organisations privées à but non lucratif	Ce compte supporte dès cette année la subvention auprès du CPF de 300'000.- par an.	20	15
32 3420	Loisirs (CLS)	31300.00	Prestations de services de tiers	Concerne les coûts aux manifestations communales, notamment l'Abbaye de Fleurier, les foires, la Fête du 24 Février.	21	15
51 3420	Loisirs (DEFCOS)	36350.00	Subventions aux entreprises privées	Camping de Fleurier et Corporation des Six-Communes pour l'entretien du parcours VITA de Buttes.	35	15
32 3420	Loisirs (CLS)	36360.00	Subventions aux organisations privées à but non lucratif	Ce compte contient les subventions aux sociétés, les aides spontanées ainsi que la mise à disposition de locaux pour les différentes manifestations de loisirs réalisées au Val-de-Travers ainsi que la participation pour la Fête nationale, le Carnavallon, et les manifestations locales.	21	15
44 3500	Paroisse protestante (Gérance)	31440.00	Entretien des bâtiments immeubles	Il est prévu de profiter des échafaudages qui seront installés au printemps 2017 pour la réfection de la toiture du temple de Buttes pour refaire le crépis de plusieurs façades, à hauteur de CHF 32'000.--.	29	16
51 3500	Paroisse protestante (DEFCOS)	33004.00	Amortissements planifiés, terrains bâtis PA du compte général	Il s'agit de l'amortissement des temples.	35	16
12 4220	Ambulances (RH)	30100.00	Salaires du personnel administratif et d'exploitation	La mutualisation nous reconnaît un effectif de 18,3 EPT que nous avons pleinement intégré dans le budget 2016. Nous savons que cet effectif ne sera atteint, au mieux, que dans le courant de l'année 2017.	6	17
12 4220	Ambulances (RH)	30520.00	Cotisations patronales aux caisses de pension	Budget sous évalué en 2016.	6	17

Commentaires trié selon la classification fonctionnelle

N° entité	Entité de gestion	N° cpte	Libellé compte	Commentaires	S	F
17 4220	Ambulances	30900.00	Formation et perfectionnement du personnel	Année particulièrement chargée avec les formations suivantes : Ambulancier ES : Fr. 22'000.- Gestion d'équipe : Fr. 17'000.- Formation continue : Fr. 15'000.- Responsable qualité : Fr. 10'000 Divers : Fr. 2'000.-	12	17
17 4220	Ambulances	31060.00	Matériel médical et sanitaire	Fr. 6'000.- transférés à la nouvelle rubrique « Appareils médicaux ».	12	17
17 4220	Ambulances	31120.00	Vêtements, linge, rideaux	Moins de personnel engagé en 2017. Ce montant ne représente que le renouvellement courant.	12	17
17 4220	Ambulances	31160.00	Appareils médicaux	Transfert depuis la rubrique « Matériel médical et sanitaire ».	12	17
17 4220	Ambulances	31300.00	Prestations de service de tiers	Nouvelle participation financière au fonctionnement de la Commission cantonale des urgences préhospitalières (COMUP) pour Fr. 2'000.-.	12	17
17 4220	Ambulances	31300.03	Télécommunication	Diminution des coûts pour Fr. 3'000.- en lien avec la centrale 144 et transfert de Fr. 14'000.- dans une nouvelle rubrique pour la gestion du logiciel des alarmes et de la facturation.	12	17
17 4220	Ambulances	31330.00	Serveur Attrib	Transfert depuis la rubrique « Télécommunication » pour le logiciel de gestion des alarmes et de la facturation.	12	17
17 4220	Ambulances	31380.00	Cours, examens, conseils	Diminution du nombre d'intervention des premiers-répondants, ainsi que du nombre d'intervenants à former.	12	17
17 4220	Ambulances	31700.00	Frais de déplacement et autres frais	Augmentation des déplacements et des frais de repas en lien notamment avec les formations supplémentaires. Augmentation également du nombre de rencontres suprarégionales. D'autres part, les frais de repas étaient comptabilisés à la rubrique « Autres charges d'exploitation ».	12	17
17 4220	Ambulances	31990.00	Autres charges d'exploitation	Diminution du nombre de fiches d'intervention qui seront commandées et transfert des frais de repas à la rubrique « Frais de déplacement et autres frais ».	12	17
17 4220	Ambulances	42400.00	Taxes d'utilisation et prestations de service	La forfaitarisation aboutit à une diminution du montant des factures adressées aux patients.	12	17
17 4220	Ambulances	46310.00	Subventions des cantons et concordats	Participation des autres communes pour la gestion de 1,5 ambulance.	12	17
21 4330	Service médical des écoles (DJE)	31320.00	Honoraires de conseillers externes	Groupe d'information sexuelle.	14	18
21 4330	Service médical des écoles (DJE)	31360.00	Honoraires de l'activité de médecine privée	Dépistage dentaire.	14	18

Commentaires trié selon la classification fonctionnelle

N° entité	Entité de gestion	N° cpte	Libellé compte	Commentaires	S	F
21 4330	Service médical des écoles (DJE)	49100.00	Imputations internes pour prestations de services	Infirmière, médecine scolaire et dépistage dentaire.	14	18
13 4900	Santé publique (DSSP)	36350.00	Subventions aux entreprises privées	La garantie de loyer pour les locaux inoccupés du cabinet de groupe de Fleurier s'est terminée en juin 2016.	9	18
51 5120	Réductions de primes (DEFCOS)	36370.00	Subventions aux personnes physiques	Les subsides d'assurance maladie sont compris dans la facture sociale.	35	19
32 5330	Prestations aux retraités (CLS)	31710.00	Excursions, voyages scolaires et camps	Augmentation pour publications des annonces dans la presse régionale.	21	19
51 5410	Allocations familiales (DEFCOS)	36370.00	Subventions aux personnes physiques	Les allocations familiales versées aux personnes sans activité lucrative font partie de la facture sociale.	35	19
51 5430	Avance et recouvrement des pensions alimentaires (DEFCOS)	36370.00	Subventions aux personnes physiques	Les avances de pensions alimentaires font partie de la facture sociale.	35	19
51 5441	Foyers pour enfants et adolescents	36360.00	Subventions aux organisations privées à but non lucratif	Le soutien à l'association Barak relève désormais de la cohésion sociale. Le montant de la subvention a été porté à 10 frs par an et par habitant par le Conseil général.	35	19
21 5451	Crèches et garderies (DJE)	31050.00	Denrées alimentaires	Adaptation du budget aux coûts réels des repas servis à la crèche.	14	20
21 5451	Crèches et garderies (DJE)	31300.03	Télécommunications	Maintien de lignes Natel pour la sécurité lors des sorties d'enfants. Auparavant dans le compte Autres charges d'exploitations.	14	20
21 5451	Crèches et garderies (DJE)	31300.06	Entretien courant des biens-fonds par des tiers	Regroupement des frais de nettoyages dans l'entité 21 5451. Auparavant répartis entre le DI et le DJE.	14	20
21 5451	Crèches et garderies (DJE)	31440.00	Entretien des bâtiments immeubles	Voir compte 31300.06 Entretien courant des biens-fonds par des tiers.	14	20
21 5451	Crèches et garderies (DJE)	31990.00	Autres charges d'exploitation	Augmentation du poste en prévision d'acquisitions éventuelles de machines à laver pour la crèche de Couvet. Diminution des imputations internes provenant du DI. (Lessives)	14	20
21 5451	Crèches et garderies (DJE)	42600.00	Remboursements de tiers	Augmentation de la part parents.	14	20
21 5451	Crèches et garderies (DJE)	46120.00	Dédommagements des communes et des syndicats intercommunaux	Augmentation de la part communale.	14	20
21 5451	Crèches et garderies (DJE)	46310.00	Subvention des cantons et des concordats	Diminution engendrée par le report systématique du solde négatif des années précédentes. (Versements de l'OAEF calculés sur la base d'un budget de l'occupation des crèches trop optimiste par rapport aux comptes).	14	20
21 5458	Contributions pour l'accueil préscolaire (DJE)	36320.00	Dédommagements aux communes et aux syndicats intercommunaux	Part communale basée sur comptes 2016 (12 x 47'500.-).	15	21

## Commentaires trié selon la classification fonctionnelle

N° entité	Entité de gestion	N° cpte	Libellé compte	Commentaires	S	F
21 5458	Contributions pour l'accueil préscolaire (DJE)	36340.00	Subvention aux entreprises publiques	Part communale pour enfants accueillis dans d'autres communes.	15	21
21 5458	Contributions pour l'accueil préscolaire (DJE)	36350.00	Subvention aux entreprises privées	Accueil familial de jour et petites institutions privées. Budget basés sur comptes 2016.	15	21
51 5510	Assurance chômage (DEFCOS)	36300.00	Subventions à la Confédération	Contribution des collectivités neuchâtelaises à la loi sur l'assurance chômage (facture sociale).	36	21
51 5520	Part communale aux mesures d'insertion (DEFCOS)	36320.00	Subventions aux communes et aux syndicats intercommunaux	Contribution, via la facture sociale, aux mesures d'insertion professionnelle.	36	21
12 5590	Programme d'insertion communal (RH)	30100.00	Salaires du personnel administratif et d'exploitation	Le budget 2016 prévoyait l'engagement d'un collaborateur qui a souhaité maintenir son statut d'indépendant.	7	21
51 5600	Construction de logements sociaux (GSR)	36360.00	Subventions aux organisations privées à but non lucratif	Montant déterminé par le Canton.	36	22
51 5720	Aide matérielle légale (DEFCOS)	36310.00	Subventions aux cantons	Les placements MIP ont été abandonnés, mais le canton prévoit de nouvelles mesures de coaching et maintient ses efforts contre la fraude. Le financement relève de la facture sociale.	36	22
51 5720	Aide matérielle légale (DEFCOS)	36370.00	Subventions aux personnes physiques	Aide matérielle versée aux bénéficiaires de l'aide sociale, via la facture sociale.	36	22
51 5790	Assistance, autres (DEFCOS)	36360.00	Subventions aux organisations privées à but non lucratif	Soutien aux organismes privés (CSP, Caritas, Cora, etc.) qui participent à la politique sociale.	36	22
12 5796	Guichets sociaux régionaux (RH)	30100.00	Salaires du personnel administratif et d'exploitation	Compte tenu de l'extension des missions du service et de l'augmentation constante du nombre de dossiers d'aide sociale, un poste d'adjointe à la cheffe de service à 20%, pour le secteur social, est créé. Le projet-pilote de suivi différencié des bénéficiaires de l'aide sociale, effectué par une collaboratrice administrative à 20% plutôt que par une assistante sociale, est poursuivi. L'effectif global augmente ainsi de 0.4 EPT.	7	22
53 5796	Guichets sociaux régionaux (Guichet social)	31300.00	Prestations de services de tiers	Le GSR organise diverses animations en lien avec le réseau socio-sanitaire, dont la soirée des jeunes et futurs retraités.	42	22
53 5796	Guichets sociaux régionaux (Guichet social)	31330.00	Charges d'utilisations informatiques	Fr. 1.712/hab. pour les trois communes du Val-de-Travers.	42	22
53 5796	Guichets sociaux régionaux (Guichet social)	31700.00	Frais de déplacement et autres frais	Les assistantes sociales du GSR, le conseiller en insertion et la cheffe de service se déplacent régulièrement pour des réseaux et bilans concernant les bénéficiaires de l'aide sociale et pour d'autres séances cantonales.	42	22

Commentaires trié selon la classification fonctionnelle

N° entité	Entité de gestion	N° cpte	Libellé compte	Commentaires	S	F
53 5796	Guichets sociaux régionaux (Guichet social)	36360.00	Subventions aux organisations privées à but non lucratif	Du fait de la facture sociale, une enveloppe est maintenant prévue pour le subventionnement des institutions sociales au niveau cantonal. Le GSR continue de soutenir, selon les demandes, quelques institutions qui n'ont pas été intégrées dans la facture sociale. Les dons varient entre Fr. 200 et Fr. 300.- par institution et par année.	42	22
51 5796	Guichets sociaux régionaux (DEFCOS)	46120.00	Dédommagements des communes et des syndicats intercommunaux	Le Guichet social couvre l'ensemble du district. Le coût en est réparti selon le chiffre de la population.	36	23
53 5796	Guichets sociaux régionaux (Guichet social)	46130.00	Dédommagements des assurances sociales publiques	Indemnité aux frais de fonctionnement de l'Agence AVS-AI. (Fr. 1.97/hab).	42	23
53 5796	Guichets sociaux régionaux (Guichet social)	46310.00	Subventions des cantons et des concordats	Part de l'Etat aux frais de personnel du GSR (40 %).	42	23
51 5930	Actions d'entraide à l'étranger (DEFCOS)	36360.00	Subventions aux organisations privées à but non lucratif	Contribution de Val-de-Travers à l'aide au développement par le biais de la fédération Latitude 21.	36	23
41 6130	Routes cantonales, autres (Voirie)	46110.00	Dédommagement du canton et concordats	Subventions annuelles du SPCH pour déneigement route Nouvelle Censière et routes/trottoirs à abonnement.	23	24
41 6150	Routes communales (Voirie)	31200.04	Déchets	Nouveau compte créé pour la comptabilisation de l'élimination des déchets de rues (caninettes et corbeilles urbaines).	23	24
41 6150	Routes communales (Voirie)	31410.00	Entretien des routes/voie de communications	Entretien des routes.	23	24
41 6150	Routes communales (Voirie)	31410.01	Entretien de la signalisation	Compte créé pour les frais relatifs à la nouvelle signalisation et à l'entretien de la signalisation (prévu dans le 31410.00 dans le budget 2016).	23	24
41 6150	Routes communales (Voirie)	31410.02	Déneigement par des tiers	Compte créé pour les frais relatifs au déneigement par des tiers (prévu dans le 31410.00 dans le budget 2016).	23	24
41 6150	Routes communales (Voirie)	31510.00	Entretien machines et outils	Entretiens des véhicules et machines.	23	24
41 6150	Routes communales (Voirie)	31510.01	Entretien éclairage public	Compte créé pour les frais relatifs à l'entretien des points lumineux (prévu dans le 31510.00 dans le budget 2016).	23	24
41 6150	Routes communales (Voirie)	31600.00	Loyers et fermages	Location des places de parcs église catholique Fleurier (anciennement comptabilisé dans les divers).	23	24
31 6220	Trafic régional (DTSC)	36340.00	Subventions aux entreprises publiques	Pot commun selon la clé de répartition fournie par le canton.	19	25
51 6330	Autres systèmes de transport (DEFCOS)	36350.00	Subventions aux entreprises privées	Subventionnement à TBRC. Ne comprend pas la subvention extraordinaire 2016-2019, qui relève d'un crédit d'investissement.	37	25
43 7100	Réseau des fontaines	31430.00	Entretien d'autres ouvrages de génie civil	Entretien des fontaines.	25	26

## Commentaires trié selon la classification fonctionnelle

N° entité	Entité de gestion	N° cpte	Libellé compte	Commentaires	S	F
43 7101	Approvisionnement en eau potable	31010.00	Matériel d'exploitation, fournitures	Produits chimiques, chloration.	25	26
43 7101	Approvisionnement en eau potable	31200.00	Eau, énergie, combustibles	Electricité et achat d'eau.	25	26
43 7101	Approvisionnement en eau potable	31300.00	Prestations de services de tiers	Relevés géomatiques.	25	26
43 7101	Approvisionnement en eau potable	31430.00	Entretien d'autres ouvrages de génie civil	Entretien des réservoirs. CHF 50'000.— prévus pour le remplacement des couvercles des captages aux Lacherelles à Travers.	26	26
43 7101	Approvisionnement en eau potable	42401.00	Taxes facturées pour les services à financements spéciaux	Taxes compteurs.	26	27
43 7201	Approvisionnement en eau potable	31300.00	Prestations de services de tiers	Frais d'analyses, frais d'épuration Les Bayards, traitement des boues et sables.	26	26
51 7201	Traitement des eaux usées (DEFCOS)	39500.00	Imputations internes pour amortissements	Les amortissements des installations d'évacuation des eaux claires ont pu être budgétés directement dans le chapitre 7203.	37	28
51 7201	Traitement des eaux usées (DEFCOS)	48950.00	Prélèvement à la réserve liée au retraitement	Nous avons profité de la possibilité de ne pas réévaluer les bâtiments des réseaux d'eau et d'épuration.	37	28
51 7300	Gestion des déchets (DEFCOS)	31300.00	Prestations de services de tiers	Subvention de Fr. 0.50 par habitant à la coopérative des abattoirs du Val-de-Travers pour le stockage et l'élimination des déchets carnés.	38	28
42 7301	Gestion des déchets ménages	31010.00	Achat cartes Moloks	Création d'un compte destiné à l'achat de cartes d'accès Molok, ce qui représente environ 1'000 cartes, anciennement comptabilisées dans le compte 31020.00 Imprimés, publications.	24	28
42 7301	Gestion des déchets ménages	31110.00	Machines, appareils, véhicules et outils	Cette augmentation prévoit l'installation de puces sur l'ensemble des Moloks ainsi que sur les containers des entreprises afin de supprimer les interventions manuelles dans le camion poubelles.	24	28
42 7301	Gestion des déchets ménages	31300.60	Déchets encombrants	Auparavant, ce poste comprenait tant les déchets encombrants que l'élimination du bois. Il est maintenant séparé en deux afin d'avoir une meilleure vision.	24	28
42 7301	Gestion des déchets ménages	31300.61	Déchets inertes	Les restrictions mises en place à la déchetterie afin de limiter les quantités de déchets inertes permettre de réduire quelque peu le tonnage à éliminer.	24	28
42 7301	Gestion des déchets ménages	31300.62	Plastiques	La création en 2015 d'un compte dédié à l'élimination des plastiques ainsi que les restrictions imposées par le Canton, mises en œuvre à la déchetterie, apportent une meilleure vision et permettent de réduire les coûts.	24	28

## Commentaires trié selon la classification fonctionnelle

N° entité	Entité de gestion	N° cpte	Libellé compte	Commentaires	S	F
42 7301	Gestion des déchets ménages	31300.65	Bois	Nouveau compte provenant du 31300.60 Déchets encombrants.	24	28
51 7301	Gestion des déchets Ménages (DEFCOS)	31370.00	Impôts et taxes	La TVA payée par la commune aux fournisseurs de biens et prestations du domaine des déchets n'est récupérable que dans la proportion des charges couvertes par la taxe. La différence est une charge.	38	28
42 7301	Gestion des déchets ménages	31510.00	Entretien de machines, appareils et outils	L'augmentation du nombre de Moloks ainsi que l'âge de ceux-ci entraînent inévitablement une augmentation des coûts au niveau de la réparation et de leur entretien.	24	28
42 7301	Gestion des déchets ménages	35100.00	Attribution aux financements spéciaux	Amortissement du découvert.	25	29
42 7301	Gestion des déchets ménages	42500.43	Ristourne papier	Le cours actuel permet une légère augmentation des recettes.	25	29
42 7301	Gestion des déchets ménages	42500.47	Ristourne carton	Le cours actuel permet une légère augmentation des recettes.	25	29
42 7301	Gestion des déchets ménages	46040.02	Restitution TAR sur appareils électriques	Un forfait unique de CHF 1'000.00 nous est restitué par la déchetterie, indépendamment de la quantité.	25	29
51 7301	Gestion des déchets Ménages (DEFCOS)	46120.00	Dédommagements des communes et des syndicats intercommunaux	Outre les autres communes du district, la gestion des déchets ménagers concerne également la commune de La Brévine.	38	29
31 7690	Lutte contre la pollution de l'environnement, autres (DTSC)	31300.00	Prestations de services de tiers	Ce compte supporte les frais liés aux tâches de protection de l'environnement et notamment au nettoyage des sites karstiques. Le budget pour cette tâche a dû être augmenté au vu de la réalité du terrain.	19	30
41 7710	Cimetières, cématoires (Voirie)	31200.04	Déchets	Nouveau compte pour la comptabilisation de l'élimination des déchets récoltés dans les containers des cimetières.	24	30
31 7900	Aménagement du territoire (en général) (DTSC)	31300.05	Cotisations	Augmentation de ce compte due à la participation communale à la plateforme urbaine.ch	19	30
31 7900	Aménagement du territoire (en général) (DTSC)	31320.00	Honoraires de conseillers externes	Adaptation du compte au vu des oppositions à traiter en 2017 (notamment parc éolien Montagne de Buttes).	19	30
51 7907	Conférences régionales (DEFCOS)	36120.00	Subventions aux communes et aux syndicats intercommunaux	Des cotisations à des associations ou groupements de communes relevant précédemment de la chancellerie ont été regroupées sous ce compte relevant du DEFCOS : Forum transfrontalier, Réseau des villes de l'Arc jurassien et Association des communes neuchâtoises.	38	30
51 7907	Conférences régionales (DEFCOS)	36340.00	Subvention aux entreprises publiques	Cotisation, via l'Association Région Val-de-Travers, au Réseau urbain neuchâtois.	39	30

## Commentaires trié selon la classification fonctionnelle

N° entité	Entité de gestion	N° cpte	Libellé compte	Commentaires	S	F
51 8120	Améliorations structurelles (DEFCOS)	33003.00	Amortissements planifiés, autres ouvrages de génie civil PA du compte général	Entretien des réseaux de drainages agricoles.	39	32
12 8200	Sylviculture (RH)	30100.00	Salaires du personnel administratif et d'exploitation	Le salaire du forestier de cantonnement de St-Sulpice, employé d'Etat, était passé précédemment dans les salaires. Il est considéré désormais comme un mandat de prestation, ce qui explique en partie l'augmentation du compte 31300 Prestations de tiers ci-dessous.	8	32
51 8400	Tourisme (DEFCOS)	36340.00	Subventions aux entreprises publiques	Contribution de base de Fr. 3.– par habitant à Tourisme neuchâtelois et de Fr. 2.– supplémentaires pour la présence et la gestion du point i à Noiraigue.	39	33
51 8400	Tourisme (DEFCOS)	36350.00	Subventions aux entreprises privées	Subvention à Destination Val-de-Travers.	39	33
51 8400	Tourisme (DEFCOS)	36360.00	Subventions aux organisations privées à but non lucratif	Subvention de Fr. 1.– par habitant à l'association Pays de l'absinthe et soutien à diverses entités actives à Val-de-Travers.	39	33
51 8506	Promotion économique régionale (DEFCOS)	31300.00	Prestations de services de tiers	Événements de promotion (célébration du changement d'heure, 7 à 9 de l'économie, cocktail des entreprises) et soutien à la publication L'heure by Fleurier.	39	34
51 8506	Promotion économique régionale (DEFCOS)	46340.00	Subventions des entreprises publiques	Soutien de la Banque cantonale neuchâteloise aux événements de promotion.	39	34
31 8710	Electricité (en général) (DTSC)	44200.00	Dividendes	Concernant le dividende stable de 6% de la SEVT ainsi que le montant versé par Viteos.	19	34
31 8731	Chauffage à distance (DTSC)	31200.11	CAD : achat de bois	Adaptation du montant due au raccordement supplémentaire survenu en 2016.	19	34
31 8731	Chauffage à distance (DTSC)	31300.00	Prestations de services de tiers	Conseils et appui technique du réseau auprès de bureaux spécialisés.	20	34
31 8731	Chauffages à distance (DTSC)	31600.00	Loyers et fermages des biens-fonds	Concerne le loyer du bâtiment du CAD Lanvoina.	20	34
31 8731	Chauffages à distance	42401.00	Taxes facturées pour les services à financements spéciaux	Participation aux frais de raccordements pour le CSR ainsi que les particuliers qui se raccorderont courant 2017.	20	35

Commentaires trié selon la classification fonctionnelle

N° entité	Entité de gestion	N° cpte	Libellé compte	Commentaires	S	F
51 9100	Impôts communaux généraux (DEFCOS)	40000.00	Impôts sur le revenu, personnes physiques - année fiscale	L'impôt sur le revenu des personnes physiques a été simulé à partir de la situation au 2 septembre 2016.	40	36
51 9100	Impôts communaux généraux (DEFCOS)	40100.00	Impôts sur le bénéfice personnes morales - année fiscale	L'impôt sur le bénéfice a été estimé à partir de la situation de septembre 2016 en portant des correctifs à partir des perspectives de nos trois plus gros contribuables.	40	36
51 9101	Impôts spéciaux (DEFCOS)	40330.00	Taxe des chiens	La taxe sur les chiens est fixée à 90 francs dans notre commune. Un tiers est ensuite reversé à l'Etat.	40	36
51 9300	Péréquation financière et compensation des charges (DEFCOS)	46227.00	Péréquation financière intercommunale	La péréquation des charges est encore en travaux. Nous faisons pour 2017 l'hypothèse que les différentes modifications seront neutres pour notre commune.	40	36
51 9610	Intérêts (DEFCOS)	49400.00	Imputations internes pour intérêts et charges financières théoriques	L'imputation des intérêts est calculée sur le capital investi.	40	37
51 9620	Frais d'émission (DEFCOS)	31300.02	Frais bancaires	Les frais bancaires ont été reclassé sous le code fonctionnel 0210.	41	37

N° entité	Entité de gestion	N° cpte	Libellé compte	Commentaires	S	F
11 0110	Législatif (Chancellerie)	31010.00	Matériel d'exploitation, fourniture	Diminution par rapport à 2016, année des élections communales.	1	1
11 0110	Législatif (Chancellerie)	31990.00	Autres charges d'exploitation	Repas et verrées suivant les séances du Législatif et des commissions.	1	1
11 0110	Législatif (Chancellerie)	36360.00	Subventions aux organisations privées à but non lucratif	Selon arrêté du Conseil général du 24 mars 2014.	1	1
11 0120	Exécutif (Chancellerie)	31051.00	Frais de réception	Réceptions et manifestations organisées par le Conseil communal (Nouveaux citoyens atteignant leur majorité et ayant obtenu la nationalité suisse, Nouveaux arrivants, Noces d'or, jubilaires, réception d'Autorités cantonales ou d'autres communes, accueil d'organisations cantonales ou fédérales).	1	1
11 0220	Services généraux (Chancellerie)	31020.00	Imprimés, publications	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Courrier du Val-de-Travers (Page 2 bimensuelle et autres) : fr. 65'000.-</li> <li>- Feuilles officielle (publications légales : délai référendaire, élections, proclamation des viennent-ensuite, initiative, etc) : fr. 3'000.-</li> <li>- Recherches de personnel : fr. 10'000.-</li> <li>- Arrêtés de circulation routière (Feuille officielle) : fr. 7'000.-</li> <li>- Annonces diverses : fr. 5'000.-</li> <li>- Kit nouveaux arrivants : fr. 6'150.-</li> <li>- Brochure communale : fr. 13'000.-</li> <li>- Cartes de vœux : fr. 2'000.-</li> <li>- GSR (cartes de visites, de RDV et d'accompagnement) : fr. 2'600.-</li> <li>- DEFCOS (budget, comptes et factures) : fr. 6'000.-</li> <li>- Cartes de visites pour l'ensemble des services : fr. 2'800.-</li> <li>- Mémento des déchets : fr. 3'500.-</li> <li>- Impression des factures taxe déchets et au poids : fr. 3'000.-</li> </ul>	1	2
11 0220	Services généraux (Chancellerie)	31100.00	Meubles et machines de bureau	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 écran de projection mobile : fr. 5'000.-</li> <li>- 1 PC portable (service des ambulances) : fr. 2'300.-</li> <li>- Matériel de rangement DTSC : fr. 1'955.-</li> </ul>	1	2
11 0220	Services généraux (Chancellerie)	31300.05	Cotisations	<p>Le montant budgetisé comprend les cotisations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Association des communes neuchâtelaises : fr. 11'000.-</li> <li>- Association des communes suisses : fr. 3'000.-</li> </ul>	1	2
11 0220	Services généraux (Chancellerie)	31332.00	Contrat de prestation informatique	120 postes vont migrer de Windows 7 à Windows 10. Comme pour les autres communes, l'acquisition de la licence pour MS Office Pro Plus se	1	2

N° entité	Entité de gestion	N° cpte	Libellé compte	Commentaires	S	F
				monte à Fr. 385.- par appareil, auxquels s'ajoutent Fr. 65 de travail pour l'installation et la mise à jour des logiciels. Selon la convention qui nous lie au CEG, les investissements liés au poste de travail (matériel et logiciel) ne font pas partie de la maintenance ordinaire.		
11 0220	Services généraux (Chancellerie)	31500.00	Entretien de meubles, et machines de bureau	Remplacement de 8 postes de travail, 3 imprimantes, 1 coffre fort, 1 machine à affranchir et quelques téléphones portables.	1	2
11 0220	Services généraux (Chancellerie)	31620.00	Mensualités de leasing opérationnel	Adaptation selon les comptes 2015 en y ajoutant les multifonctions des écoles et du CSR.	1	2
11 1400	Questions juridiques (Chancellerie)	36120.00	Dédommagements aux communes et aux syndicats intercommunaux	Emoluments versés aux contrôles des habitants d'autres communes. Ce montant est entièrement compensé par la rubrique 11 1400 42100 00.	2	5
12 0120	Exécutif (RH)	30000.02	Honoraires du Conseil communal	Rectification du droit aux allocations complémentaires familiales.	3	1
12 0220	Services généraux (RH)	30520.00	Cotisations patronales aux caisses de pension	Le départ d'un collaborateur en retraite a été repourvu avec un échelon salarial inférieur, ce qui a engendré une diminution de la cotisation LPP, de plus, plusieurs rappels LPP ont été facturés sur 2016, ce qui ne sera pas le cas pour le budget 2017.	3	2
12 0220	Services généraux (RH)	30550.00	Cotisations patronales aux assurances d'indemnités journalières en cas de maladie	Notre assurance perte de gain maladie arrivera à son échéance au 31.12.2016, l'analyse de notre sinistralité prévoit une augmentation considérable de cette prime, ceci sur l'ensemble des services communaux.	3	2
12 0220	Services généraux (RH)	30591.00	Fonds de formation professionnelle	La cotisation du compte FFPP 12300/30591.00 est désormais répartie dans les différents services.	3	2
12 0220	Services généraux (RH)	30592.00	Cotisations au fonds LAE	La cotisation du compte LAE 12300/30592.00 est désormais répartie dans les différents services.	3	2
12 0220	Services généraux (RH)	30990.00	Autres charges de personnel	Fr. 5'000.- seront octroyés à la Commission du personnel pour l'organisation d'une activité visant à renforcer la cohésion.	3	2
12 0290	Immeubles administratifs (RH)	30100.00	Salaires du personnel administratif et d'exploitation	Suppression du budget alloué pour la conciergerie de la patinoire.	4	2
12 1500	Prévention incendie (RH)	39100.00	Imputations internes pour prestations de services	Transfert de 0,45 EPT de travail de secrétariat à la sécurité de proximité.	4	6
12 2190	Direction et administration des écoles (RH)	30100.00	Salaires du personnel administratif et d'exploitation	Transfert du budget alloué pour stagiaire dans le compte 120220 et diminution liée à la budgétisation d'un paiement d'une prime de fidélité en 2016.	5	11

N° entité	Entité de gestion	N° cpte	Libellé compte	Commentaires	S	F
12 2192	Ecole obligatoire (RH)	30100.00	Salaires du personnel administratif et d'exploitation	Rectification du droit aux allocations complémentaires familiales et création de poste pour USESS qui passera de 1.10 EPT à 1.30 EPT. Cette augmentation est liée au nombre d'enfants à suivre et de la complexité des dossiers à gérer.	5	12
12 2300	Formation professionnelle initiale (RH)	30591.00	Fonds de formation professionnelle	Voir commentaire du compte 30591.00/120220.	5	12
12 3410	CSR (RH)	30100.00	Salaires du personnel administratif et d'exploitation	Transfert de 0.20 EPT du compte 120220 et intégration de la masse salariale du personnel de la cafétéria.	6	14
12 3410	CSR (RH)	30520.00	Cotisations patronales aux caisses de pension	Plusieurs rappels LPP ont été facturés sur le budget 2016, ce qui ne sera pas le cas pour le budget 2017.	6	14
12 4220	Ambulances (RH)	30100.00	Salaires du personnel administratif et d'exploitation	La mutualisation nous reconnaît un effectif de 18,3 EPT que nous avons pleinement intégré dans le budget 2016. Nous savons que cet effectif ne sera atteint, au mieux, que dans le courant de l'année 2017.	6	17
12 4220	Ambulances (RH)	30520.00	Cotisations patronales aux caisses de pension	Budget sous évalué en 2016.	6	17
12 5590	Programme d'insertion communal (RH)	30100.00	Salaires du personnel administratif et d'exploitation	Le budget 2016 prévoyait l'engagement d'un collaborateur qui a souhaité maintenir son statut d'indépendant.	7	21
12 5796	Guichets sociaux régionaux (RH)	30100.00	Salaires du personnel administratif et d'exploitation	Compte tenu de l'extension des missions du service et de l'augmentation constante du nombre de dossiers d'aide sociale, un poste d'adjointe à la cheffe de service à 20%, pour le secteur social, est créé. Le projet-pilote de suivi différencié des bénéficiaires de l'aide sociale, effectué par une collaboratrice administrative à 20% plutôt que par une assistante sociale, est poursuivi. L'effectif global augmente ainsi de 0.4 EPT.	7	22
12 8200	Sylviculture (RH)	30100.00	Salaires du personnel administratif et d'exploitation	Le salaire du forestier de cantonnement de St-Sulpice, employé d'Etat, était passé précédemment dans les salaires. Il est considéré désormais comme un mandat de prestation, ce qui explique en partie l'augmentation du compte 31300 Prestations de tiers ci-dessous.	8	32
13 4900	Santé publique (DSSP)	36350.00	Subventions aux entreprises privées	La garantie de loyer pour les locaux inoccupés du cabinet de groupe de Fleurier s'est terminée en juin 2016.	9	18
14 1110	Sécurité de proximité (SPPI)	30920.00	Soldes	Transfert des soldes des auxiliaires de circulation au chapitre relatif à la circulation routière (1120 30920).	9	4
14 1110	Sécurité de proximité (SPPI)	31120.00	Vêtements, linge, rideaux	Le stock habits sera complété et renouvelé.	9	4

N° entité	Entité de gestion	N° cpte	Libellé compte	Commentaires	S	F
14 1110	Sécurité de proximité (SPPI)	36110.00	Dédommagements aux cantons et concordats	Dès 2017, la participation au financement de la PONE se traduira par la diminution d'un point d'impôt et non en coût par habitant.	9	4
14 1110	Sécurité de proximité (SPPI)	41200.00	Revenus de concessions	Taxe d'utilisation du domaine public lors des foires de Couvet et Travers, du marché de Fleurier ainsi que par les terrasses d'établissements publics. Ce montant était inscrit à la rubrique 44720 en 2016.	9	4
14 1110	Sécurité de proximité (SPPI)	44720.00	Paiement pour utilisation des biens fonds PA	Facturation aux participants de l'Abbaye de Fleurier.	9	4
14 1110	Sécurité de proximité (SPPI)	46110.00	Dédommagement des cantons et concordats	Financement des notifications des commandements de payer et des retraits de plaques. Adaptation selon les résultats intermédiaires de 2016.	9	4
14 1120	Sécurité routière (SPPI)	30920.00	Soldes	Soldes des auxiliaires de circulation qui étaient inscrites au SDIS en 2016.	9	5
14 1120	Sécurité routière (SPPI)	31010.00	Matériel d'exploitation, fourniture	Renouvellement d'une partie de la signalisation mobile.	9	5
14 1120	Sécurité routière (SPPI)	31120.00	Vêtements, linge, rideaux	Renouvellement d'une partie des uniformes des auxiliaires circulation.	9	5
14 1120	Sécurité routière (SPPI)	31990.00	Autres charges d'exploitation	La subsistance des auxiliaires de circulation lors des interventions n'a pas été budgétée en 2016.	9	5
14 1120	Sécurité routière (SPPI)	49100.00	Imputation interne pour prestation de service	Facturation des prestations effectuées par les auxiliaires de circulation lors des manifestations.	10	5
14 1500	Prévention incendie (SPPI)	30920.00	Soldes	La formation biennale de l'ECAP aura lieu en 2017. D'autre part, mise en place d'un système de soldes pour indemniser les inspecteurs de milice de la prévention incendie sur une tablette identique au personnel du SDIS.	10	5
15 1500	Prévention incendie (SDIS)	36120.00	Dédommagement aux communes et syndicats	Transfert d'une partie du montant du 36120 du SDIS relatif à notre participation au financement des missions de secours (désincarcération, chimique, hydrocarbure, GRIMP).	10	6
15 1506	Service de défense incendie (SDIS)	30920.00	Soldes	Harmonisation des soldes au niveau cantonal selon recommandations de l'ECAP.	11	6
15 1506	Service de défense incendie (SDIS)	31010.00	Matériel d'exploitation, fournitures	Budget diminué car ouverture du cpte 31010.02 carburant.	11	6
15 1506	Service de défense incendie (SDIS)	31010.02	Carburant	Montant comptabilisé au 31010.00 au budget 2016.	11	6
15 1506	Service de défense incendie (SDIS)	31110.00	Machines, appareils, véhicules et outils	Renouvellement des équipements personnels (en particulier des casques en 2017).	11	6
15 1506	Service de défense incendie (SDIS)	31200.04	Déchets	Elimination de déchets en prévision de la fermeture d'un hangar.	11	6

N° entité	Entité de gestion	N° cpte	Libellé compte	Commentaires	S	F
15 1506	Service de défense incendie (SDIS)	31320.00	Honoraires de conseillers externes	Participation à une étude cantonale sur l'organisation de la défense incendie.	11	6
15 1506	Service de défense incendie (SDIS)	31380.00	Cours, examens et conseils	Le budget 2016 était sous-évalué, il avait nécessité un crédit complémentaire de CHF 15'000.-. D'autre part, l'objectif est d'augmenter le nombre de formation afin d'assurer progressivement la relève des cadres.	11	6
15 1506	Service de défense incendie (SDIS)	31510.00	Entretien de machines, appareils et outils	Le parc véhicule est vieillissant et, dans l'attente de son renouvellement, impliquera une augmentation des dépenses d'entretien.	11	6
15 1506	Service de défense incendie (SDIS)	31610.00	Loyers, frais d'utilisation des immobilisations	Une partie du parc véhicule sera remplacé en 2017 selon un plan de renouvellement validé par l'ECAP. L'acquisition sera effectuée par l'ECAP qui nous refacture une location. Sont concernés : le tonne-pompe (Fr. 23'000.-), un véhicule de transport d'hommes (Fr. 4'000.-) et 2 véhicules tracteurs (Fr.8'000.-).	11	6
15 1506	Service de défense incendie (SDIS)	36120.00	Dédommagements aux communes et syndicats	Transfert de Fr. 132'000.- de missions de secours au chapitre de la prévention incendie (1500). Le solde représente notre participation aux missions de renforts des SIS.	11	6
15 1506	Service de défense incendie (SDIS)	42400.00	Taxes d'utilisation et taxes pour prestations de service	Taxes d'utilisation et taxes pour prestations de service : facturation des interventions selon le nouvel arrêté du Conseil d'Etat.	11	6
15 1506	Service de défense incendie (SDIS)	46340.00	Subventions des entreprises publiques	Selon la nouvelle loi sur la défense incendie, notre SDIS sera subventionné de la manière suivante : - Soldes et formation: Fr. 37'500.-. - Equipements personnels : Fr. 35'000.-. - Forfait pour le matériel : Fr. 30'000.-. - Remboursement missions de secours : Fr. 1'200.-	11	6
15 1507	Jeunes sapeurs-pompiers (SDIS)	31120.00	Acquisition de vêtement, linge, rideaux	Nouveau chapitre dont les frais étaient auparavant pris en charge par le SDIS.	11	7
16 1620	Protection civile (OPC)	36110.00	Dédommagements aux cantons et aux concordats	Participation au fonds cantonal PCi. Notre participation au financement du centre opératoire protégé (COP) cessera en 2016.	11	7
16 1626	Organisations régionales de protection civile (OPC)	31110.00	Machines, appareils, véhicules et outils	Diminution du nombre d'intervention planifiée au profit de la collectivité par rapport à 2016.	11	8
16 1626	Organisations régionales de protection civile (OPC)	31510.00	Entretien de machines, appareils et outils	Diminution du nombre d'intervention planifiée au profit de la collectivité par rapport à 2016.	12	8
16 1626	Organisation régionale de protection civile (OPC)	42600.00	Remboursement de tiers	Diminution du nombre d'intervention planifiée au profit de la collectivité par rapport à 2016.	12	8

N° entité	Entité de gestion	N° cpte	Libellé compte	Commentaires	S	F
17 4220	Ambulances	30900.00	Formation et perfectionnement du personnel	Année particulièrement chargée avec les formations suivantes : Ambulancier ES : Fr. 22'000.- Gestion d'équipe : Fr. 17'000.- Formation continue : Fr. 15'000.- Responsable qualité : Fr. 10'000 Divers : Fr. 2'000.-	12	17
17 4220	Ambulances	31060.00	Matériel médical et sanitaire	Fr. 6'000.- transférés à la nouvelle rubrique « Appareils médicaux ».	12	17
17 4220	Ambulances	31120.00	Vêtements, linge, rideaux	Moins de personnel engagé en 2017. Ce montant ne représente que le renouvellement courant.	12	17
17 4220	Ambulances	31160.00	Appareils médicaux	Transfert depuis la rubrique « Matériel médical et sanitaire ».	12	17
17 4220	Ambulances	31300.00	Prestations de service de tiers	Nouvelle participation financière au fonctionnement de la Commission cantonale des urgences préhospitalières (COMUP) pour Fr. 2'000.-.	12	17
17 4220	Ambulances	31300.03	Télécommunication	Diminution des coûts pour Fr. 3'000.- en lien avec la centrale 144 et transfert de Fr. 14'000.- dans une nouvelle rubrique pour la gestion du logiciel des alarmes et de la facturation.	12	17
17 4220	Ambulances	31330.00	Serveur Attrib	Transfert depuis la rubrique « Télécommunication » pour le logiciel de gestion des alarmes et de la facturation.	12	17
17 4220	Ambulances	31380.00	Cours, examens, conseils	Diminution du nombre d'intervention des premiers-répondants, ainsi que du nombre d'intervenants à former.	12	17
17 4220	Ambulances	31700.00	Frais de déplacement et autres frais	Augmentation des déplacements et des frais de repas en lien notamment avec les formations supplémentaires. Augmentation également du nombre de rencontres suprarégionales. D'autres part, les frais de repas étaient comptabilisés à la rubrique « Autres charges d'exploitation ».	12	17
17 4220	Ambulances	31990.00	Autres charges d'exploitation	Diminution du nombre de fiches d'intervention qui seront commandées et transfert des frais de repas à la rubrique « Frais de déplacement et autres frais ».	12	17
17 4220	Ambulances	42400.00	Taxes d'utilisation et prestations de service	La forfaitarisation aboutit à une diminution du montant des factures adressées aux patients.	12	17
17 4220	Ambulances	46310.00	Subventions des cantons et concordats	Participation des autres communes pour la gestion de 1,5 ambulance.	12	17
21 2170	Ecole obligatoire, autres (DJE)	31010.00	Matériel d'exploitation, fournitures	Diminution des acquisitions de matériel pour les salles de gym.	13	11
21 2170	Ecole obligatoire, autres (DJE)	31510.00	Entretien de machines, appareils et outils	Année de « grand » entretien des installations des salles de gym.	13	11

N° entité	Entité de gestion	N° cpte	Libellé compte	Commentaires	S	F
21 2180	Accueil de jour (DJE)	36120.00	Dédommagements aux communes et aux syndicats intercommunaux	Voir compte 36320. Autre affectation comptable due à la mise en place de MCH2.	13	11
21 2180	Accueil de jour (DJE)	36320.00	Subvention aux communes et aux syndicats intercommunaux	Part communale à l'accueil parascolaire basée sur comptes 2016. Estimation de 12 mois à 29'500.-.	13	11
21 2180	Accueil de jour (DJE)	36350.00	Subvention aux entreprises privées	Part communale à l'accueil parascolaire basée sur comptes 2016 pour l'accueil familial de jour et des petites institutions privées. Estimation de 12 mois à 13'000.-.	13	11
21 3210	Bibliothèques (DJE)	31300.03	Télécommunications	Nouvelle ligne budgétaire auparavant incluse dans les autres charges d'exploitation. (Téléphone et Internet)	14	13
21 3210	Bibliothèques (DJE)	36360.00	Subventions aux organisations privées à but non lucratif	Bibliobus : CHF 9.50 par habitants pour toute la Commune. Auparavant, les habitants de Fleurier n'étaient pas comptés.	14	13
21 4330	Service médical des écoles (DJE)	31320.00	Honoraires de conseillers externes	Groupe d'information sexuelle.	14	18
21 4330	Service médical des écoles (DJE)	31360.00	Honoraires de l'activité de médecine privée	Dépistage dentaire.	14	18
21 4330	Service médical des écoles (DJE)	49100.00	Imputations internes pour prestations de services	Infirmière, médecine scolaire et dépistage dentaire.	14	18
21 5451	Crèches et garderies (DJE)	31050.00	Denrées alimentaires	Adaptation du budget aux coûts réels des repas servis à la crèche.	14	20
21 5451	Crèches et garderies (DJE)	31300.03	Télécommunications	Maintien de lignes Natel pour la sécurité lors des sorties d'enfants. Auparavant dans le compte Autres charges d'exploitations.	14	20
21 5451	Crèches et garderies (DJE)	31300.06	Entretien courant des biens-fonds par des tiers	Regroupement des frais de nettoyages dans l'entité 21 5451. Auparavant répartis entre le DI et le DJE.	14	20
21 5451	Crèches et garderies (DJE)	31440.00	Entretien des bâtiments immeubles	Voir compte 31300.06 Entretien courant des biens-fonds par des tiers.	14	20
21 5451	Crèches et garderies (DJE)	31990.00	Autres charges d'exploitation	Augmentation du poste en prévision d'acquisitions éventuelles de machines à laver pour la crèche de Couvet. Diminution des imputations internes provenant du DI. (Lessives)	14	20
21 5451	Crèches et garderies (DJE)	42600.00	Remboursements de tiers	Augmentation de la part parents.	14	20
21 5451	Crèches et garderies (DJE)	46120.00	Dédommagements des communes et des syndicats intercommunaux	Augmentation de la part communale.	14	20
21 5451	Crèches et garderies (DJE)	46310.00	Subvention des cantons et des concordats	Diminution engendrée par le report systématique du solde négatif des années précédentes. (Versements de l'OAEF calculés sur la base d'un budget de l'occupation des crèches trop optimiste par rapport aux comptes).	14	20

N° entité	Entité de gestion	N° cpte	Libellé compte	Commentaires	S	F
21 5458	Contributions pour l'accueil préscolaire (DJE)	36320.00	Dédommagements aux communes et aux syndicats intercommunaux	Part communale basée sur comptes 2016 (12 x 47'500.-).	15	21
21 5458	Contributions pour l'accueil préscolaire (DJE)	36340.00	Subvention aux entreprises publiques	Part communale pour enfants accueillis dans d'autres communes.	15	21
21 5458	Contributions pour l'accueil préscolaire (DJE)	36350.00	Subvention aux entreprises privées	Accueil familial de jour et petites institutions privées. Budget basés sur comptes 2016.	15	21
22 2111	Degré élémentaire (cycle 1) (Ecoles)	30200.00	Salaires des enseignants	Les charges augmentent sensiblement au cycle 1 (+288'000 frs) en raison d'un nombre de périodes d'appui plus important qu'en 2016. A l'inverse, les charges de personnel diminuent au cycle 2 (-151'000 frs) et au cycle 3 (-114'500 frs).	15	9
22 2111	Degré élémentaire (cycle 1)(Ecoles)	30209.00	Remboursement de salaires des enseignants	Diminution des allègements pour une enseignante du cycle 1 qui n'effectue plus de coaching d'étudiants de la haute école pédagogique.	15	9
22 2111	Degré élémentaire (cycle 1)(Ecoles)	30500.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC et frais adm.	Evolution en relation avec les salaires d'enseignants répartis par cycle.	15	9
22 2111	Degré élémentaire (cycle 1) (Ecoles)	30520.00	Cotisations patronales aux caisses de pension propres	Idem	15	9
22 2111	Degré élémentaire (cycle 1) (Ecoles)	30530.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	Pas budgété séparément des autres cotisations sociales en 2016 dans le cadre du changement MCH1 et MCH2.	15	9
22 2111	Degré élémentaire (cycle 1) (Ecoles)	30591.00	Fonds de formation professionnelle	Pas budgété séparément des autres cotisations sociales en 2016 dans le cadre du changement MCH1 et MCH2.	15	9
22 2111	Degré élémentaire (cycle 1) (Ecoles)	30592.00	Cotisation au fond LAE	Pas budgété séparément des autres cotisations sociales en 2016 dans le cadre du changement MCH1 et MCH2.	15	9
22 2111	Degré élémentaire (cycle 1) (Ecoles)	31040.00	Matériel didactique	Répartition différente entre les cycles. Le total des 3 cycles reste le même qu'au budget 2016, soit 140'000.-	15	9
22 2111	Degré élémentaire (cycle 1) (Ecoles)	31700.00	Frais de déplacements et autres frais	Les frais de déplacements des remplaçants sont imputés à ce compte.	15	9
22 2111	Degré élémentaire (cycle 1) (Ecoles)	36110.00	Dédommagements aux cantons et aux concordats	La gestion des dossiers RH enseignants n'est effectuée par le service de l'enseignement obligatoire mais par le secrétariat du cercle scolaire.	15	9
22 2111	Degré élémentaire (cycle 1) (Ecoles)	36120.00	Dédommagements aux communes et aux concordats	Frais d'écologie pour élèves scolarisés dans d'autres centres.	15	9
22 2111	Degré élémentaire (cycle 1) (Ecoles)	42300.00	Ecolages	Frais d'écologie pour élèves d'autres communes/cantons scolarisés dans notre cercle scolaire.	15	9
22 2111	Degré élémentaire (cycle 1) (Ecoles)	46310.00	Subventions des cantons et des concordats	En relation avec les salaires des enseignants et les cotisations sociales du cycle 1	15	9

N° entité	Entité de gestion	N° cpte	Libellé compte	Commentaires	S	F
22 2120	Degré primaire (cycle 2) (Ecoles)	30200.00	Salaires des enseignants	Les charges augmentent sensiblement au cycle 1 (+288'000 frs) en raison d'un nombre d'heures de soutien plus important qu'en 2016. A l'inverse, les charges de personnel diminuent au cycle 2 (-151'000 frs) et au cycle 3 (-114'500 frs).	15	9
22 2120	Degré primaire (cycle 2) (Ecoles)	30200.02	Traitements des remplacements subventionnés	Budget 2017 adapté au dépassement du compte en 2016 en raison de la participation d'enseignants à plusieurs cours dispensés par la haute école pédagogiques pour des nouvelles méthodes d'enseignement.	15	9
22 2120	Degré primaire (cycle 2) (Ecoles)	30200.03	Traitements des remplacements non-subventionnés	Remplacements occasionnés par la participation d'enseignants du cycle 2 aux camps, joutes et courses d'écoles, compensés par une diminution des participations d'enseignants du cycle 3 (22 2130).	15	9
22 2120	Degré primaire (cycle 2) (Ecoles)	30209.00	Remboursement de salaires des enseignants	Diminution des allègements pour une enseignante du cycle 1 qui n'effectue plus de coaching d'étudiants de la haute école pédagogique.	15	9
22 2120	Degré primaire (cycle 2) (Ecoles)	30500.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC et frais adm.	Evolution en relation avec les salaires d'enseignants répartis par cycle.	15	9
22 2120	Degré primaire (cycle 2) (Ecoles)	30530.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	Pas budgété séparément des autres cotisations sociales en 2016 dans le cadre du changement MCH1 et MCH2.	15	9
22 2120	Degré primaire (cycle 2) (Ecoles)	30591.00	Fonds de formation professionnelle	Pas budgété séparément des autres cotisations sociales en 2016 dans le cadre du changement MCH1 et MCH2.	15	9
22 2120	Degré primaire (cycle 2) (Ecoles)	30592.00	Cotisation au fond LAE	Pas budgété séparément des autres cotisations sociales en 2016 dans le cadre du changement MCH1 et MCH2.	15	9
22 2120	Degré primaire (cycle 2) (Ecoles)	31040.00	Matériel didactique	Répartition différente entre les cycles. Le total des 3 cycles reste le même qu'au budget 2016, soit 140'000.-	16	9
22 2120	Degré primaire (cycle 2) (Ecoles)	36110.00	Dédommagements aux cantons et aux concordats	La gestion des dossiers RH enseignants n'est effectuée par le service de l'enseignement obligatoire mais par le secrétariat du cercle scolaire.	16	10
22 2120	Degré primaire (cycle 2) (Ecoles)	36120.00	Dédommagements aux communes et aux concordats	Frais d'écologie pour élèves scolarisés dans d'autres centres.	16	10
22 2120	Degré primaire (cycle 2) (Ecoles)	42300.00	Ecolages	Aucun frais d'écologie pour élèves d'autres communes/cantons scolarisés dans notre cercle scolaire pour le cycle 2.	16	10
22 2120	Degré primaire (cycle 2) (Ecoles)	42600.00	Remboursement de tiers	Remboursements divers (OISO, allègements, absences, matériel).	16	10
22 2120	Degré primaire (cycle 2) (Ecoles)	46310.00	Subventions des cantons et des concordats	En relation avec les salaires des enseignants et les cotisations sociales du cycle 2.	16	10
22 2130	Degré secondaire (cycle 3)	30200.00	Salaires des enseignants	Les charges augmentent sensiblement au cycle 1 (+288'000 frs) en	16	10

N° entité	Entité de gestion	N° cpte	Libellé compte	Commentaires	S	F
	(Ecoles)			raison d'un nombre d'heures de soutien plus important qu'en 2016. A l'inverse, les charges de personnel diminuent au cycle 2 (-151'000 frs) et au cycle 3 (-114'500 frs).		
22 2130	Degré secondaire (cycle 3)(Ecoles)	30200.02	Traitements des remplacements subventionnés	Budget 2017 adapté au dépassement du compte en 2016 en raison de la participation d'enseignants à plusieurs cours dispensés par la haute école pédagogiques pour des nouvelles méthodes d'enseignement.	16	10
22 2130	Degré secondaire (cycle 3)(Ecoles)	30200.03	Traitements des remplacements non-subventionnés	Diminution des remplacements occasionnés par la participation d'enseignants du cycle 3 aux camps, joutes et courses d'écoles.	16	10
22 2130	Degré secondaire (cycle 3)(Ecoles)	30209.00	Remboursement de salaires des enseignants	Diminution des allègements pour une enseignante du cycle 1 qui n'effectue plus de coaching d'étudiants de la haute école pédagogique.	16	10
22 2130	Degré secondaire (cycle 3)(Ecoles)	30500.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC et frais adm.	Evolution en relation avec les salaires d'enseignants répartis par cycle.	16	10
22 2130	Degré secondaire (cycle 3)(Ecoles)	30530.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	Pas budgété séparément des autres cotisations sociales en 2016 dans le cadre du changement MCH1 et MCH2.	16	10
22 2130	Degré secondaire (cycle 3)(Ecoles)	30591.00	Fonds de formation professionnelle	Pas budgété séparément des autres cotisations sociales en 2016 dans le cadre du changement MCH1 et MCH2.	16	10
22 2130	Degré secondaire (cycle 3)(Ecoles)	30592.00	Cotisation au fond LAE	Pas budgété séparément des autres cotisations sociales en 2016 dans le cadre du changement MCH1 et MCH2.	16	10
22 2130	Degré secondaire (cycle 3)(Ecoles)	31030.00	Littérature spécialisée, magazines	Abonnements aux journaux L'Express et le Temps	16	10
22 2130	Degré secondaire (cycle 3)(Ecoles)	31040.00	Matériel didactique	Répartition différente entre les cycles. Le total des 3 cycles reste le même qu'au budget 2016, soit 140'000.-	16	10
22 2130	Degré secondaire (cycle 3)(Ecoles)	31300.00	Prestations de service de tiers	Activités pédagogiques diverses. Le total des trois cycles restent le même que les années précédentes, soit 12'000.-	16	10
22 2130	Degré secondaire (cycle 3)(Ecoles)	31710.00	Excursions, voyages scolaires et camps	Ce poste concernait les échanges scolaires et a été intégré dans l'entité 22 2192 Ecole obligatoires, autres (Ecoles).	16	10
22 2130	Degré secondaire (cycle 3)(Ecoles)	36110.00	Dédommagements aux cantons et aux concordats	La gestion des dossiers RH enseignants n'est effectuée par le service de l'enseignement obligatoire mais par le secrétariat du cercle scolaire.	16	10
22 2130	Degré secondaire (cycle 3)(Ecoles)	36120.00	Dédommagements aux communes et aux concordats	Frais d'écolage pour élèves scolarisés dans d'autres centres, par exemple dans la filière Sports-Arts Etudes.	16	10
22 2130	Degré secondaire (cycle 3)(Ecoles)	42300.00	Ecolages	Frais d'écolage pour élèves d'autres communes/cantons scolarisés dans notre cercle scolaire pour le cycle 2.	16	10
22 2130	Degré secondaire (cycle 3)(Ecoles)	42600.00	Remboursement de tiers	Remboursements divers (OISO, allègements, absences, matériel), recette du spectacle des 11 <sup>èmes</sup> , participation des parents EFA.	16	10

N° entité	Entité de gestion	N° cpte	Libellé compte	Commentaires	S	F
22 2130	Degré secondaire (cycle 3) (Ecoles)	46310.00	Subventions des cantons et des concordats	En relation avec les salaires des enseignants et les cotisations sociales du cycle 3.	16	10
22 2190	Direction et administration des écoles (Ecoles)	31020.00	Imprimés et publications	Publication du cahier « Au cœur de l'école » dans le courrier et édition annuelle du Flyer d'information concernant le cercle scolaire.	17	11
22 2190	Direction et administration des écoles (Ecoles)	31051.00	Frais de réception	Nouvelle ligne budgétaire permettant d'isolé les frais de l'Agape des enseignants, la cérémonie de fin de scolarité obligatoire et d'autres frais similaires compensés par une réduction du compte 3199000 Autres charges d'exploitation du même montant.	17	11
22 2190	Direction et administration des écoles (Ecoles)	31300.03	Télécommunication	Maintien de lignes téléphoniques fixes pour palier au mauvais fonctionnement des téléphones analogiques sans fil reliés au réseau « Voice IP » communal.	17	11
22 2190	Direction et administration des écoles (Ecoles)	31990.00	Autres charges d'exploitation	Diminution compensée par la création de la ligne budgétaire 3105100 Frais de réception.	17	12
22 2192	Direction et administration des écoles (Ecoles)	46300.00	Subvention de la Confédération	Diminution de la participation J+S pour les camps.	17	12
22 2200	Ecoles spéciales (Ecoles)	36140.00	Dédommagements aux entreprises publiques	Diminution du poste d'enseignement spécialisé dû à un transitoire non dissout et reporté depuis 2015.	17	12
31 6220	Trafic régional (DTSC)	36340.00	Subventions aux entreprises publiques	Pot commun selon la clé de répartition fournie par le canton.	19	25
31 7690	Lutte contre la pollution de l'environnement, autres (DTSC)	31300.00	Prestations de services de tiers	Ce compte supporte les frais liés aux tâches de protection de l'environnement et notamment au nettoyage des sites karstiques. Le budget pour cette tâche a dû être augmenté au vu de la réalité du terrain.	19	30
31 7900	Aménagement du territoire (en général) (DTSC)	31300.05	Cotisations	Augmentation de ce compte due à la participation communale à la plateforme urbaine.ch	19	30
31 7900	Aménagement du territoire (en général) (DTSC)	31320.00	Honoraires de conseillers externes	Adaptation du compte au vu des oppositions à traiter en 2017 (notamment parc éolien Montagne de Buttes).	19	30
31 8710	Electricité (en général) (DTSC)	44200.00	Dividendes	Concernant le dividende stable de 6% de la SEVT ainsi que le montant versé par Viteos.	19	34
31 8731	Chauffage à distance (DTSC)	31200.11	CAD : achat de bois	Adaptation du montant due au raccordement supplémentaire survenu en 2016.	19	34
31 8731	Chauffage à distance (DTSC)	31300.00	Prestations de services de tiers	Conseils et appui technique du réseau auprès de bureaux spécialisés.	20	34
31 8731	Chauffages à distance (DTSC)	31600.00	Loyers et fermages des biens-fonds	Concerne le loyer du bâtiment du CAD Lanvoina.	20	34

N° entité	Entité de gestion	N° cpte	Libellé compte	Commentaires	S	F
31 8731	Chauffages à distance	42401.00	Taxes facturées pour les services à financements spéciaux	Participation aux frais de raccordements pour le CSR ainsi que les particuliers qui se raccorderont courant 2017.	20	35
32 3110	Musées et arts plastiques (CLS)	36360.00	Subventions aux organisations privées à but non lucratif	Augmentation de la participation communale auprès du MRVT pour son rôle en matière de conservation du patrimoine bâti du Val-de-Travers.	20	13
32 3410	CSR (CLS)	36360.00	Subventions aux organisations privées à but non lucratif	Montants intégrés pour les subventions pour location de salles du CSR.	20	14
32 3411	Sports autres (CLS)	36360.00	Subventions aux organisations privées à but non lucratif	Ce compte supporte dès cette année la subvention auprès du CPF de 300'000.- par an.	20	15
32 3420	Loisirs (CLS)	31300.00	Prestations de services de tiers	Concerne les coûts aux manifestations communales, notamment l'Abbaye de Fleurier, les foires, la Fête du 24 Février.	21	15
32 3420	Loisirs (CLS)	36360.00	Subventions aux organisations privées à but non lucratif	Ce compte contient les subventions aux sociétés, les aides spontanées ainsi que la mise à disposition de locaux pour les différentes manifestations de loisirs réalisées au Val-de-Travers ainsi que la participation pour la Fête nationale, le Carnavallon, et les manifestations locales.	21	15
32 5330	Prestations aux retraités (CLS)	31710.00	Excursions, voyages scolaires et camps	Augmentation pour publications des annonces dans la presse régionale.	21	19
33 3410	CSR (CSR)	30900.00	Formation et perfectionnement du personnel	Garde-bains (3'900.-) – Conciergerie (2'000.-) – Réception (2'000.-) – Administration & direction (3'000.-).	21	14
33 3410	CSR (CSR)	31010.00	Matériel d'exploitation, fournitures	Rééquilibrage de la ventilation faite en 2015 avec le compte 31510.00.	21	14
33 3410	CSR (CSR)	31010.02	Carburants	Augmentation de l'utilisation du véhicule.	21	14
33 3410	CSR (CSR)	31050.01	Achats repas	Estimation basée sur l'achat de 8'000 repas correspondant aux ventes 2016.	21	14
33 3410	CSR (CSR)	31050.02	Achat nourriture	Estimation basée sur les achats effectués entre février et août.	21	14
33 3410	CSR (CSR)	31110.00	Machines, appareils, véhicules et outils	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Mise aux normes de l'appareil à cartes de crédit Geronimo (5'000.-)</li> <li>– Mise aux normes des micros sans fils (3'500.-)</li> <li>– Nouvelle tondeuse piscine des Combes (2'000.-)</li> <li>– Nouveau poste à souder (5'000.-)</li> <li>– Nouvelle machine de musculation (7'000.-)</li> <li>– Rideaux salle omnisport et hall (25'000.- + 20'000.-)</li> <li>– Nouvelles tables rondes (5'000.-)</li> <li>– Nouvelles protections de sol salle de sport (19'000.-).</li> </ul>	21	14

N° entité	Entité de gestion	N° cpte	Libellé compte	Commentaires	S	F
33 3410	CSR (CSR)	31200.00	Eau, énergie, combustibles	Piscine des Combes : gaz (15'000.-) – électricité (5'000.-).	21	14
33 3410	CSR (CSR)	31200.04	Déchets	Service de repas (1'000.-) – Tontes (800.-) – Autres (2'700.-).	21	14
33 3410	CSR (CSR)	31300.00	Prestations de service de tiers	Nettoyages biannuels piscine CSR (19'000.-) – locations de matériels pour événements refacturés aux clients (26'000.-).	21	14
33 3410	CSR (CSR)	31370.00	Impôts et taxes	Plaques véhicules (1'500.-) – cafétéria et service de repas (2'500.-) – taxes de séjour, voir compte 43090.00 (4'000.-).	21	14
33 3410	CSR (CSR)	31400.00	Entretiens terrains + immeubles	Tontes terrain CSR (40'000.-) – matériel d'entretien (5'000.-) – Homologation du stade (5'000.-).	21	14
33 3410	CSR (CSR)	31510.00	Entretien de machines, appareils et outils	Voir commentaires compte 31010.00. Nettoyage canalisations (16'000.-) – réparations gradins (5'000.-) – Piscine des Combes, révision matériel traitement du chlore (8'000.-).	21	14
33 3410	CSR (CSR)	31580.00	Entretien des immobilisations incorporelles	Cafétéria nouveau logiciel de caisse.	21	14
33 3410	CSR (CSR)	31600.00	Loyers et fermages des biens-fonds	Ventilation du décompte ECAP liée à la nouvelle convention (=facturation par l'ECAP pour l'utilisation de leurs objets loués au CSR).	21	14
33 3410	CSR (CSR)	31700.00	Frais de déplacement et autres frais	Déplacements liés aux frais de formation.	21	14
33 3410	CSR (CSR)	42500.00	Ventes	Estimation du CA de la cafétéria basée entre février et août (100'000.-) – boutiques, bons cadeaux, .smartbox, automate TopSec (20'000.-).	21	15
33 3410	CSR (CSR)	43090.00	Autres revenus d'exploitation	Taxes de séjour (voir compte 31370.00).	22	15
33 3410	CSR (CSR)	43090.01	Petits-déjeuners	3'000 petits-déjeuners (estimation basée entre février et août).	22	15
33 3410	CSR (CSR)	43090.02	Repas	8'000 repas (voir compte 31050.01).	22	15
33 3410	CSR (CSR)	43090.03	Hébergement	4'500 nuitées (estimation basées entre février et août).	22	15
33 3410	CSR (CSR)	44700.00	Loyers et fermages, bien-fonds PA	Locations salles de sports (47'400.-) – autres locaux (8'000.-).	22	15
41 6130	Routes cantonales, autres (Voirie)	46110.00	Dédommagement du canton et concordats	Subventions annuelles du SPCH pour déneigement route Nouvelle Censière et routes/trottoirs à abonnement.	23	24
41 6150	Routes communales (Voirie)	31200.04	Déchets	Nouveau compte créé pour la comptabilisation de l'élimination des déchets de rues (caninettes et corbeilles urbaines).	23	24
41 6150	Routes communales (Voirie)	31410.00	Entretien des routes/voie de communications	Entretien des routes.	23	24
41 6150	Routes communales (Voirie)	31410.01	Entretien de la signalisation	Compte créé pour les frais relatifs à la nouvelle signalisation et à l'entretien de la signalisation (prévu dans le 31410.00 dans le budget 2016).	23	24

N° entité	Entité de gestion	N° cpte	Libellé compte	Commentaires	S	F
41 6150	Routes communales (Voirie)	31410.02	Déneigement par des tiers	Compte créé pour les frais relatifs au déneigement par des tiers (prévu dans le 31410.00 dans le budget 2016).	23	24
41 6150	Routes communales (Voirie)	31510.00	Entretien machines et outils	Entretiens des véhicules et machines.	23	24
41 6150	Routes communales (Voirie)	31510.01	Entretien éclairage public	Compte créé pour les frais relatifs à l'entretien des points lumineux (prévu dans le 31510.00 dans le budget 2016).	23	24
41 6150	Routes communales (Voirie)	31600.00	Loyers et fermages	Location des places de parcs église catholique Fleurier (anciennement comptabilisé dans les divers.	23	24
41 7710	Cimetières, cématoires (Voirie)	31200.04	Déchets	Nouveau compte pour la comptabilisation de l'élimination des déchets récoltés dans les containers des cimetières.	24	30
42 7301	Gestion des déchets ménages	31010.00	Achat cartes Moloks	Création d'un compte destiné à l'achat de cartes d'accès Molok, ce qui représente environ 1'000 cartes, anciennement comptabilisées dans le compte 31020.00 Imprimés, publications.	24	28
42 7301	Gestion des déchets ménages	31110.00	Machines, appareils, véhicules et outils	Cette augmentation prévoit l'installation de puces sur l'ensemble des Moloks ainsi que sur les containers des entreprises afin de supprimer les interventions manuelles dans le camion poubelles.	24	28
42 7301	Gestion des déchets ménages	31300.60	Déchets encombrants	Auparavant, ce poste comprenait tant les déchets encombrants que l'élimination du bois. Il est maintenant séparé en deux afin d'avoir une meilleure vision.	24	28
42 7301	Gestion des déchets ménages	31300.61	Déchets inertes	Les restrictions mises en place à la déchetterie afin de limiter les quantités de déchets inertes permettre de réduire quelque peu le tonnage à éliminer.	24	28
42 7301	Gestion des déchets ménages	31300.62	Plastiques	La création en 2015 d'un compte dédié à l'élimination des plastiques ainsi que les restrictions imposées par le Canton, mises en œuvre à la déchetterie, apportent une meilleure vision et permettent de réduire les coûts.	24	28
42 7301	Gestion des déchets ménages	31300.65	Bois	Nouveau compte provenant du 31300.60 Déchets encombrants.	24	28
42 7301	Gestion des déchets ménages	31510.00	Entretien de machines, appareils et outils	L'augmentation du nombre de Moloks ainsi que l'âge de ceux-ci entraînent inévitablement une augmentation des coûts au niveau de la réparation et de leur entretien.	24	28
42 7301	Gestion des déchets ménages	35100.00	Attribution aux financements spéciaux	Amortissement du découvert.	25	29
42 7301	Gestion des déchets ménages	42500.43	Ristourne papier	Le cours actuel permet une légère augmentation des recettes.	25	29
42 7301	Gestion des déchets ménages	42500.47	Ristourne carton	Le cours actuel permet une légère augmentation des recettes.	25	29

N° entité	Entité de gestion	N° cpte	Libellé compte	Commentaires	S	F
42 7301	Gestion des déchets ménages	46040.02	Restitution TAR sur appareils électriques	Un forfait unique de CHF 1'000.00 nous est restitué par la déchetterie, indépendamment de la quantité.	25	29
43 7100	Réseau des fontaines	31430.00	Entretien d'autres ouvrages de génie civil	Entretien des fontaines.	25	26
43 7101	Approvisionnement en eau potable	31010.00	Matériel d'exploitation, fournitures	Produits chimiques, chloration.	25	26
43 7101	Approvisionnement en eau potable	31200.00	Eau, énergie, combustibles	Electricité et achat d'eau.	25	26
43 7101	Approvisionnement en eau potable	31300.00	Prestations de services de tiers	Relevés géomatiques.	25	26
43 7101	Approvisionnement en eau potable	31430.00	Entretien d'autres ouvrages de génie civil	Entretien des réservoirs. CHF 50'000.— prévus pour le remplacement des couvercles des captages aux Lacherelles à Travers.	26	26
43 7101	Approvisionnement en eau potable	42401.00	Taxes facturées pour les services à financements spéciaux	Taxes compteurs.	26	27
43 7201	Approvisionnement en eau potable	31300.00	Prestations de services de tiers	Frais d'analyses, frais d'épuration Les Bayards, traitement des boues et sables.	26	26
44 1620	Protection civile (Gérance)	31440.00	Entretien des bâtiments immeubles	Renouvellement de l'équipement de détection incendie de l'abri PC de Couvet.	28	7
44 2170	Bâtiments scolaires (Gérance)	31010.00	Matériel d'exploitation, fournitures	Correspond aux produits de nettoyage et d'entretien livrés directement au Collège JJR.	28	11
44 2170	Bâtiments scolaires (Gérance)	31440.00	Entretien des bâtiments immeubles	Il est prévu de procéder à la réfection des peintures du couloir du 1 <sup>er</sup> étage au Collège de Longereuse .	28	11
44 3411	Centre sportif et autres sports (Gérance)	31440.00	Entretien des bâtiments immeubles	Lors de l'élaboration du budget 2016, toutes les installations sportives avaient été regroupées dans le 3410. Or, en cours d'exercice 2016, il a été nécessaire de séparer les activités du CSR et de créer une rubrique 3411 pour les autres installations. Les frais inhérents à l'exploitation de la patinoire ont été supprimés.	29	11
44 3500	Paroisse protestante (Gérance)	31440.00	Entretien des bâtiments immeubles	Il est prévu de profiter des échafaudages qui seront installés au printemps 2017 pour la réfection de la toiture du temple de Buttes pour refaire le crépis de plusieurs façades, à hauteur de CHF 32'000.--.	29	16
51 0110	Législatif (DEFCOS)	31320.00	Honoraires de conseillers externes	Honoraires pour la révision des comptes annuels.	32	1
51 0210	Administration des finances et des contributions (DEFCOS)	31300.02	Frais bancaires	Ces charges ont été budgétées dans le chapitre 9620 en 2016. Le chapitre 0210 est plus approprié.	32	1

N° entité	Entité de gestion	N° cpte	Libellé compte	Commentaires	S	F
51 0210	Administration des finances et des contributions (DEFCOS)	31331.00	Frais de participation au Bordereau Unique	Le canton nous facture une contribution pour les frais de perception de l'impôt communal. Il s'agit d'un montant de Fr. 18.80 par contribuable personne physique et de Fr. 18.- pour les personnes morales.	32	1
51 0210	Administration des finances et des contributions (DEFCOS)	42100.00	Emoluments administratifs	Frais de rappel.	32	2
51 0210	Administration des finances et des contributions (DEFCOS)	42600.01	Remboursement de frais de poursuites	La grande partie de ces remboursements nous est transférée par le service du contentieux de l'Etat.	32	2
51 0220	Services généraux, autres (DEFCOS)	31340.00	Primes d'assurances	Ce compte enregistre les primes pour assurances de choses qui ne sont pas affectées directement à un chapitre particulier.	32	2
51 0290	Immeubles administratifs, autres (DEFCOS)	33004.00	Amortissements planifiés, terrains bâtis PA du compte général	Ce compte enregistre l'amortissement des immeubles administratifs et de ceux à usage multiple. Au budget 2016, l'amortissement de la Maison de l'Absinthe était prévu au chapitre 3110.	32	3
51 0290	Immeubles administratifs, autres (DEFCOS)	48950.00	Prélèvement à la réserve liée au retraitement	Ce prélèvement, qui se retrouve dans tous les chapitres dotés d'immeubles, compense la hausse des amortissements consécutive à la réévaluation 2016 des immeubles du patrimoine administratif.	32	3
51 1400	Questions juridiques (DEFCOS)	44720.00	Paiements pour utilisation des biens-fonds PA	Dédommagement pour affichage.	32	5
51 1506	Service du feu, organisation régionale (DEFCOS)	33004.00	Amortissements planifiés, terrains bâtis PA	L'amortissement de l'agrandissement de la caserne des ambulances débutera en 2017.	33	6
51 1506	Service du feu, organisation régionale (DEFCOS)	46120.00	Dédommagements des communes et des syndicats intercommunaux	La répartition du SDIS entre les communes est calculée pour moitié sur l'effectif de la population, et pour moitié sur la valeur d'assurance des immeubles.	33	6
51 1610	Défense militaire (DEFCOS)	33004.00	Amortissements planifiés, terrains bâtis PA	L'amortissement du stand de tir de Noiraigue et les diverses cibleries étaient auparavant compris dans le chapitre 0290.	33	7
51 2111	Cycle 1 (DEFCOS)	46120.00	Dédommagements des communes et des syndicats intercommunaux	Le Cercle scolaire du Val-de-Travers est réparti au prix coûtant de l'élève entre les trois communes du district.	33	9
51 2120	Cycle 2 (DEFCOS)	46120.00	Dédommagements des communes et des syndicats intercommunaux	Le Cercle scolaire du Val-de-Travers est réparti au prix coûtant de l'élève entre les trois communes du district.	33	10
51 2130	Cycle 3 (DEFCOS)	46120.00	Dédommagements des communes et des syndicats intercommunaux	Le Cercle scolaire du Val-de-Travers est réparti au prix coûtant de l'élève entre les trois communes du district. La commune de la Brévine est également partenaire pour le cycle 3.	33	10

N° entité	Entité de gestion	N° cpte	Libellé compte	Commentaires	S	F
51 2170	Bâtiments scolaires (DEFCOS)	33004.00	Amortissements planifiés, terrains bâtis PA du compte général	Toutes les écoles et salles de gymnastiques sont portées par le chapitre 2170. Suite à la réévaluation, les modalités de l'amortissement des travaux de réfection ont été modifiées. L'impact en est notamment marquant sur le collège de Longereuse et celui de la rue du Temple.	34	11
51 2170	Bâtiments scolaires (DEFCOS)	39400.00	Imputations internes pour intérêts et charges financières théoriques	L'imputation d'intérêts est calculée à partir du taux moyen de la dette communale.	34	11
51 2300	Formation professionnelle initiale (DEFCOS)	36371.00	Bourses d'études	Les bourses d'études sont incluses dans la facture sociale, partagée entre l'Etat (60%) et les communes (40%), au prorata du nombre d'habitants.	34	12
51 3110	Musées et arts plastiques (DEFCOS)	33004.00	Amortissements planifiés, terrains bâtis PA du compte général	L'amortissement de la Maison de l'Absinthe a été porté au chapitre 0290 car le chapitre 3110 ne fait pas l'objet d'une recherche des coûts totaux.	34	13
51 3410	CSR (DEFCOS)	46120.00	Dédommagements des communes et des syndicats intercommunaux	Les communes des Verrières et de La Côte-aux-Fées contribuent forfaitairement aux installations sportives du Val-de-Travers (Centre sportif et piscine des Combes) par une subvention de Fr. 100.- par habitant.	34	15
51 3411	Sports autres (DEFCOS)	33004.00	Amortissements planifiés, terrains bâtis PA	Un chapitre 3411 permet de distinguer les dépenses en matière de sport qui ne dépendent pas du Centre sportif.	34	15
51 3420	Loisirs (DEFCOS)	36350.00	Subventions aux entreprises privées	Camping de Fleurier et Corporation des Six-Communes pour l'entretien du parcours VITA de Buttes.	35	15
51 3500	Paroisse protestante (DEFCOS)	33004.00	Amortissements planifiés, terrains bâtis PA du compte général	Il s'agit de l'amortissement des temples.	35	16
51 5120	Réductions de primes (DEFCOS)	36370.00	Subventions aux personnes physiques	Les subsides d'assurance maladie sont compris dans la facture sociale.	35	19
51 5410	Allocations familiales (DEFCOS)	36370.00	Subventions aux personnes physiques	Les allocations familiales versées aux personnes sans activité lucrative font partie de la facture sociale.	35	19
51 5430	Avance et recouvrement des pensions alimentaires (DEFCOS)	36370.00	Subventions aux personnes physiques	Les avances de pensions alimentaires font partie de la facture sociale.	35	19
51 5441	Foyers pour enfants et adolescents	36360.00	Subventions aux organisations privées à but non lucratif	Le soutien à l'association Barak relève désormais de la cohésion sociale. Le montant de la subvention a été porté à 10 frs par an et par habitant par le Conseil général.	35	19

N° entité	Entité de gestion	N° cpte	Libellé compte	Commentaires	S	F
51 5510	Assurance chômage (DEFCOS)	36300.00	Subventions à la Confédération	Contribution des collectivités neuchâtelaises à la loi sur l'assurance chômage (facture sociale).	36	21
51 5520	Part communale aux mesures d'insertion (DEFCOS)	36320.00	Subventions aux communes et aux syndicats intercommunaux	Contribution, via la facture sociale, aux mesures d'insertion professionnelle.	36	21
51 5600	Construction de logements sociaux (GSR)	36360.00	Subventions aux organisations privées à but non lucratif	Montant déterminé par le Canton.	36	22
51 5720	Aide matérielle légale (DEFCOS)	36310.00	Subventions aux cantons	Les placements MIP ont été abandonnés, mais le canton prévoit de nouvelles mesures de coaching et maintient ses efforts contre la fraude. Le financement relève de la facture sociale.	36	22
51 5720	Aide matérielle légale (DEFCOS)	36370.00	Subventions aux personnes physiques	Aide matérielle versée aux bénéficiaires de l'aide sociale, via la facture sociale.	36	22
51 5790	Assistance, autres (DEFCOS)	36360.00	Subventions aux organisations privées à but non lucratif	Soutien aux organismes privés (CSP, Caritas, Cora, etc.) qui participent à la politique sociale.	36	22
51 5796	Guichets sociaux régionaux (DEFCOS)	46120.00	Dédommagements des communes et des syndicats intercommunaux	Le Guichet social couvre l'ensemble du district. Le coût en est réparti selon le chiffre de la population.	36	23
51 5930	Actions d'entraide à l'étranger (DEFCOS)	36360.00	Subventions aux organisations privées à but non lucratif	Contribution de Val-de-Travers à l'aide au développement par le biais de la fédération Latitude 21.	36	23
51 6330	Autres systèmes de transport (DEFCOS)	36350.00	Subventions aux entreprises privées	Subventionnement à TBRC. Ne comprend pas la subvention extraordinaire 2016-2019, qui relève d'un crédit d'investissement.	37	25
51 7201	Traitement des eaux usées (DEFCOS)	39500.00	Imputations internes pour amortissements	Les amortissements des installations d'évacuation des eaux claires ont pu être budgétés directement dans le chapitre 7203.	37	28
51 7201	Traitement des eaux usées (DEFCOS)	48950.00	Prélèvement à la réserve liée au retraitement	Nous avons profité de la possibilité de ne pas réévaluer les bâtiments des réseaux d'eau et d'épuration.	37	28
51 7300	Gestion des déchets (DEFCOS)	31300.00	Prestations de services de tiers	Subvention de Fr. 0.50 par habitant à la coopérative des abattoirs du Val-de-Travers pour le stockage et l'élimination des déchets carnés.	38	28
51 7301	Gestion des déchets Ménages (DEFCOS)	31370.00	Impôts et taxes	La TVA payée par la commune aux fournisseurs de biens et prestations du domaine des déchets n'est récupérable que dans la proportion des charges couvertes par la taxe. La différence est une charge.	38	28
51 7301	Gestion des déchets Ménages (DEFCOS)	46120.00	Dédommagements des communes et des syndicats intercommunaux	Outre les autres communes du district, la gestion des déchets ménagers concerne également la commune de La Brévine.	38	29

N° entité	Entité de gestion	N° cpte	Libellé compte	Commentaires	S	F
51 7907	Conférences régionales (DEFCOS)	36120.00	Subventions aux communes et aux syndicats intercommunaux	Des cotisations à des associations ou groupements de communes relevant précédemment de la chancellerie ont été regroupées sous ce compte relevant du DEFCOS : Forum transfrontalier, Réseau des villes de l'Arc jurassien et Association des communes neuchâtelaises.	38	30
51 7907	Conférences régionales (DEFCOS)	36340.00	Subvention aux entreprises publiques	Cotisation, via l'Association Région Val-de-Travers, au Réseau urbain neuchâtelais.	39	30
51 8120	Améliorations structurelles (DEFCOS)	33003.00	Amortissements planifiés, autres ouvrages de génie civil PA du compte général	Entretien des réseaux de drainages agricoles.	39	32
51 8400	Tourisme (DEFCOS)	36340.00	Subventions aux entreprises publiques	Contribution de base de Fr. 3.– par habitant à Tourisme neuchâtelais et de Fr. 2.– supplémentaires pour la présence et la gestion du point i à Noiraigue.	39	33
51 8400	Tourisme (DEFCOS)	36350.00	Subventions aux entreprises privées	Subvention à Destination Val-de-Travers.	39	33
51 8400	Tourisme (DEFCOS)	36360.00	Subventions aux organisations privées à but non lucratif	Subvention de Fr. 1.– par habitant à l'association Pays de l'absinthe et soutien à diverses entités actives à Val-de-Travers.	39	33
51 8506	Promotion économique régionale (DEFCOS)	31300.00	Prestations de services de tiers	Événements de promotion (célébration du changement d'heure, 7 à 9 de l'économie, cocktail des entreprises) et soutien à la publication L'heure by Fleurier.	39	34
51 8506	Promotion économique régionale (DEFCOS)	46340.00	Subventions des entreprises publiques	Soutien de la Banque cantonale neuchâtelaise aux événements de promotion.	39	34
51 9100	Impôts communaux généraux (DEFCOS)	40000.00	Impôts sur le revenu, personnes physiques - année fiscale	L'impôt sur le revenu des personnes physiques a été simulé à partir de la situation au 2 septembre 2016.	40	36
51 9100	Impôts communaux généraux (DEFCOS)	40100.00	Impôts sur le bénéfice personnes morales - année fiscale	L'impôt sur le bénéfice a été estimé à partir de la situation de septembre 2016 en portant des correctifs à partir des perspectives de nos trois plus gros contribuables.	40	36
51 9101	Impôts spéciaux (DEFCOS)	40330.00	Taxe des chiens	La taxe sur les chiens est fixée à 90 francs dans notre commune. Un tiers est ensuite reversé à l'Etat.	40	36
51 9300	Péréquation financière et compensation des charges (DEFCOS)	46227.00	Péréquation financière intercommunale	La péréquation des charges est encore en travaux. Nous faisons pour 2017 l'hypothèse que les différentes modifications seront neutres pour notre commune.	40	36

N° entité	Entité de gestion	N° cpte	Libellé compte	Commentaires	S	F
51 9610	Intérêts (DEFCOS)	49400.00	Imputations internes pour intérêts et charges financières théoriques	L'imputation des intérêts est calculée sur le capital investi.	40	37
51 9620	Frais d'émission (DEFCOS)	31300.02	Frais bancaires	Les frais bancaires ont été reclassé sous le code fonctionnel 0210.	41	37
53 5796	Guichets sociaux régionaux (Guichet social)	31300.00	Prestations de services de tiers	Le GSR organise diverses animations en lien avec le réseau socio-sanitaire, dont la soirée des jeunes et futurs retraités.	42	22
53 5796	Guichets sociaux régionaux (Guichet social)	31330.00	Charges d'utilisations informatiques	Fr. 1.712/hab. pour les trois communes du Val-de-Travers.	42	22
53 5796	Guichets sociaux régionaux (Guichet social)	31700.00	Frais de déplacement et autres frais	Les assistantes sociales du GSR, le conseiller en insertion et la cheffe de service se déplacent régulièrement pour des réseaux et bilans concernant les bénéficiaires de l'aide sociale et pour d'autres séances cantonales.	42	22
53 5796	Guichets sociaux régionaux (Guichet social)	36360.00	Subventions aux organisations privées à but non lucratif	Du fait de la facture sociale, une enveloppe est maintenant prévue pour le subventionnement des institutions sociales au niveau cantonal. Le GSR continue de soutenir, selon les demandes, quelques institutions qui n'ont pas été intégrées dans la facture sociale. Les dons varient entre Fr. 200 et Fr. 300.- par institution et par année.	42	22
53 5796	Guichets sociaux régionaux (Guichet social)	46130.00	Dédommagements des assurances sociales publiques	Indemnité aux frais de fonctionnement de l'Agence AVS-AI. (Fr. 1.97/hab).	42	23
53 5796	Guichets sociaux régionaux (Guichet social)	46310.00	Subventions des cantons et des concordats	Part de l'Etat aux frais de personnel du GSR (40 %).	42	23